

DÉCEMBRE 2020
N° 115

NOUVELLES DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

1 EDITO

2 FOCUS

Les effets de la Covid-19 sur les droits des peuples autochtones dans leurs régions respectives

- ▶ Afrique 2
- ▶ Amérique du nord 4
- ▶ Europe de l'est, Fédération de Russie, et Arctique 7
- ▶ Amérique latine, Amérique du sud et Caraïbes 10
- ▶ Océanie 12

- ▶ Asie 14
- ▶ Point de vue des femmes autochtones 18

21 PROCESSUS EN COURS

Au-delà de la pandémie

- ▶ Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité 21
- ▶ 13^{ème} session du MEDPA 23
- ▶ Déclaration du Caucase autochtone au cours de la 9^{ème} session du FBHR 23

26 ACTIVITÉS DU DOCIP

- ▶ Secrétariat technique 26
- ▶ Projets de renforcement des capacités 27
- ▶ Histoire orale et projet de mémoires 27
- ▶ Documentation 28
- ▶ Service d'information du Docip 28

30 AGENDA 2021

La situation actuelle de notre planète nous alerte tous sur la fragilité de l'équilibre de l'environnement.

Nous pensons tous qu'il s'agit encore d'une mise en garde précoce et qu'il est possible d'agir pour inverser les dégâts infligés à notre Terre mère. Le rôle des êtres humains dans sa préservation est crucial.

Au sein de l'Humanité, à travers leur résilience et leurs modes de vie respectueux de leur environnement, les peuples autochtones montrent le meilleur chemin à suivre à l'ensemble de la population mondiale.

Pour cette année très particulière nous voulions donc les mettre à nouveau en avant, en leur donnant la liberté d'expliquer en leurs propres termes comment

Update

ESPAÑOL — РУССКИЙ — FRANÇAIS — ENGLISH

la pandémie actuelle les a touchés mais également comment leur résilience avérée leur a permis de s'adapter à cette nouvelle situation qui frappe l'ensemble de la population mondiale.

Nous avons contacté les représentants des 7 régions socio-économiques afin d'avoir la possibilité de lire leurs témoignages. Ceux-ci suscitent l'inspiration, ils sont autrement pertinents et riches en expériences concrètes.

Le Docip soutient les peuples autochtones avec beaucoup de fierté, mais également

beaucoup d'humilité, pour les assister dans la reconnaissance de leurs droits et le respect de leurs modes de vie.

Nous espérons tous que parmi les leçons tirées de ces temps tragiques et troublés, les voix des peuples autochtones joueront un rôle important et le Docip veillera à diffuser leurs messages.

Rémi Orsier

Directeur du Docip



LES RÉPERCUSSIONS DE LA COVID-19 SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LEURS RÉGIONS RESPECTIVES

AFRIQUE

Par l'Association des femmes Peules et peuples autochtones du Tchad (AFPAT), contact: Hindou Oumarou Ibrahim

Quelle a été la réponse de votre communauté par rapport à la situation du COVID?

Tout d'abord au début de la pandémie, la situation de COVID-19 dans notre pays a été générée par des informations venant de toutes les institutions tous les jours avec des mesures variées et des interdictions diverses telles que vous ne sortez pas, les marchés sont fermés et d'autres donnent des informations contradictoires etc. Ces informations sont limitées en langues nationales telles que le français et l'arabe et en plus sont diffusées dans les médias classiques dont la télévision, la radio, les notes circulaires et les réseaux sociaux. Or les communautés ne parlent pas forcément ces langues et n'ont pas le privilège d'avoir ces canaux de communication dans leurs communautés.

Selon les communautés peules Mbororo du Tchad, les informations sur la COVID-19 et les mesures de prévention ne sont pas officiellement organisées dans les communautés autochtones. Les communautés peules M'bororo tiennent l'information sur la pandémie et ses mesures de prévention de l'oralité à travers les appels téléphoniques par l'Association des Femmes Peules et Peuples Autochtones du Tchad – AFPAT, ou sinon à travers des rumeurs qui sont parvenues à leurs communautés.

Là encore, l'écoute de la radio ne fait pas partie de leurs habitudes quotidiennes car certains campements sont hors couverture des fréquences modulées. Aussi, les informations radiodiffusées sur la pandémie ne sont pas disponibles en langue Fulfuldé.

Pour remédier à cette difficulté, l'AFPAT, après ces appels journaliers pour donner les informations et grâce à l'appui de ses partenaires, a effectué des descentes dans les communautés situées autour du lac-Tchad et dans le centre du Tchad pour former et sensibiliser sur la COVID-19 en langue fulfuldé. Les posters avec des dessins illustratifs des gestes barrières ont servi de supports de communication à cet effet, et sont offerts aux communautés. L'AFPAT a répondu aux plus vulnérables familles en donnant de l'aide alimentaire et du savon, ainsi que des masques et une courte formation de prévention aux personnes qui sont obligées de sortir des communautés pour palier à leurs activités, aux femmes gestionnaires des communautés des thermomètres et une formation sur l'identification des symptômes et des mesures à prendre en cas de soupçon ainsi que les numéros de l'AFPAT à joindre pour faire le suivi hebdomadaire.

Est-ce que des savoirs traditionnels autochtones permettent de faire face à ce virus, si oui, lesquels avez-vous mis en place?

Les savoirs traditionnels autochtones existants sont ceux qui relèvent des pratiques ancestrales consistant à la consommation de certaines solutions ou adoption des gestes simples, en prévention à

certaines maladies saisonnières. Face à ce virus, cependant, les savoirs ancestraux n'ont pas encore servi à la fabrication des remèdes préventifs ou à l'adoption de pratiques protectrices. Mais tout de même, les communautés utilisent les savoirs traditionnels pour protéger les personnes les plus âgées en les isolant et en faisant plus attention à leur quotidien pour éviter les contacts avec l'extérieur. Dans notre culture, même dans les cas de maladies fréquentes telles que les palus, les triplôides etc., ce sont les femmes qui prennent soin des malades hommes, enfants ou encore femmes. Donc ces femmes connaissent déjà traditionnellement les gestes qu'il faut entreprendre. Cela a fait la preuve car les femmes ont réussi rapidement les mesures à adopter en cas de soupçon de la pandémie dans la communauté et elles pourront utiliser les savoirs traditionnels avant d'alerter les agents de la santé publique afin de limiter la contamination.

Avez-vous observé une augmentation des violations de vos droits par différentes parties prenantes (forces armées, police, autres communautés, etc.)?

Dans l'application des mesures prises par le Gouvernement, notamment en ce qui concerne la restriction des libertés d'assemblée ou de circuler, les agents des forces de l'ordre et de sécurité qui, bien avant même arnaquent les communautés autochtones, en profitent pour infliger des pénalités irrégulières et injustes aux peuples autochtones. Ces exactions sont innombrables, et consistent généralement en des amendes, ou d'accaparement du bétail ou des terres. Cela empêche les

communautés de s'épanouir et augmenta la peur qui existait déjà bien avant.

Les communautés sont confrontées à une limitation de transhumance entre les régions du Tchad due aux fermetures des frontières régionales ce qui devient impossible avec le bétail. Les saisons n'attendent pas la pandémie avant de changer de chaud au froid ou à la saison des pluies. Cela est pire encore pour la transhumance transfrontalière qui est impossible. Alors les arnaques sont devenues le quotidien des communautés qui cherchent à subvenir à leurs besoins alimentaires.

Vous êtes-vous sentis soutenus par la communauté internationale – considérant la Déclaration de la Haute Commissaire aux Droits de l'Homme pour la Journée Internationale des Droits des Peuples Autochtones, les différentes déclarations du MEDPA et de UNPFII, le rapport du Rapporteur Spécial sur les Peuples Autochtones...?

Au sein de l'AFPAT, nous organisons des communications avec les relais communautaires sur les besoins urgents des communautés et leurs initiatives locales en prévention de la pandémie de la COVID-19. Nos actions ont retenu l'attention des partenaires, qui ont décidé de financer les activités de formation/sensibilisation sur la pandémie de la COVID-19, d'équipement en matériel d'hygiène et de protection, en assistance alimentaire, etc.

Nous échangeons fréquemment avec les chefs communautaires pour les informer de ce qui se passe comme décisions prises par l'État. En ce qui concerne la communauté internationale et surtout des déclarations des institutions internationales, cela nous a aidés en aucun cas pour le moment car les textes ne répondent pas à l'urgence immédiate des communautés. Il nous faut des ressources financières et un appui technique pour aider nos communautés. En outre, ce qui n'arrive pas encore est l'aide internationale. Comme les déclarations sont faites dans des langues que nos communautés ne comprennent pas, peu de nos demandes atteignent le gouvernement. Les panels de plaidoyer réalisés par les membres d'AFPAT restent encore un espoir de communication sur notre situation mais n'ont pas apporté les réponses qu'attendent nos communautés dont le soutien à l'accès aux couloirs de transhumance, l'eau, les pâturages, l'hôpital etc. Donc les peuples autochtones du Tchad ne sont pas soutenus par la communauté internationale.

Avez-vous pu participer aux différentes vidéo conférences qui ont eu lieu pendant le temps de la pandémie?

L'état Tchadien a sécurisé tous les réseaux sociaux pendant qu'on a besoin de l'internet au moment de la pandémie sauf dans le capital on peut se connecter avec le système appelé VPN mais, en province même avec le système VPN la connexion ne marche pas en plus cela rend très cher le débit de connexion qui nécessite un investissement de plus. En plus comme on a dit en haut la convertir des antennes et même l'électricité restent un grand luxe pour les communautés qui n'ont pas accès. Donc les peuples autochtones peuples Mbororo n'ont participé dans aucune vidéo conférence pendant ce temps.

Mais, à travers AFPAT, une de nos membres était obligée de quitter le Tchad pour rejoindre l'Europe afin d'accéder à ce nouveau monde virtuel et participer à des conférences téléphoniques, ou vidéo conférences etc. Cela lui a fait plus de travail en plus de coordonner de loin ce qui se passe dans nos communautés, elle doit travailler dans différentes langues et pendant des différents horaires car les discussions virtuelles sont organisées dans différents fuseaux horaires. Cela change complètement la manière de travailler de notre organisation oui, c'est facile de parler à tout le monde mais plus en mal car ce monde virtuel n'est pas le nôtre et le contact humain et environnemental est plus que nécessaire pour une personne autochtone et pour notre communauté. Nous nous trouvons prisonniers de cette pandémie et nous avons peur que notre mode de vie soit plus menacé par ces différentes mesures de travailler de cette façon, qui pour le moment, apporte très peu des solutions concrètes pour nos communautés se trouvant dans l'urgence.

Avez-vous observé une baisse dans votre participation au sein d'espace nationaux, régionaux, ou internationaux à cause de la pandémie?

Les mesures prises par les Gouvernements à cause de la pandémie, en ce qui concerne le trafic aérien et les rassemble-

ments ont eu pour effets la suspension et le ralentissement des assises sur le plan national, régional et international. Nous ne participons quasiment à rien physiquement et très peu virtuellement comme indiqué plus haut. Ces participations sont limitées pour nous car tout cela repose sur quelques personnes au niveau national et une personne au niveau international et réduit à des emails et WhatsApp au niveau régional.

Pensez-vous que les droits des peuples autochtones dans cette période ont reculé ou au contraire ont avancé?

Avec l'arrêt des activités judiciaires, il n'est plus possible de dénoncer les cas d'accaparement des terres ou d'autres cas de violations des droits en cette période de pandémie. Sur le plan social, par crainte de subir des discriminations de la part de la communauté, les personnes présentant les symptômes de la maladie ou leurs proches choisissent de garder le silence plutôt que faire appel aux autorités sani-

“Les communautés sont confrontées à une limitation de transhumance entre les régions du Tchad due aux fermetures des frontières régionales ce qui devient impossible avec le bétail. Les saisons n'attendent pas la pandémie avant de changer de chaud au froid ou à la saison des pluies. Cela est pire encore pour la transhumance transfrontalière qui est impossible. Alors les arnaques sont devenues le quotidien des communautés qui cherchent à subvenir à leurs besoins alimentaires.”

taires pour la prise en charge. Ainsi, de notre avis, les droits des peuples autochtones en cette période de pandémie ont reculé malheureusement.

Quelles bonnes pratiques avez-vous observé pendant cette période pour le développement de votre communauté?

Les populations autochtones du Tchad développent l'essentiel de leurs activités dans les campements (élevage, agriculture, transformation des produits locaux, etc.), et ne communiquent avec l'extérieur que lorsqu'il est strictement nécessaire,

évitant ainsi les attroupements et les mouvements d'ensemble, qui sont des couloirs de propagation du virus. En effet, pour pallier la fermeture des marchés, les peuples autochtones ont développé des relations avec les commerçants des grandes agglomérations autour des campements pour s'approvisionner en produits de première nécessité.

Cette alternative peut être perfectionnée par un partenariat commercial avec les commerçants sédentaires, en vue, éventuellement, de l'approvisionnement et d'écoulement des produits dans l'intérêt de tous. Mais cela ne marche pas bien car il faut un flux financier et cela ne marche pas car les produits ne sont pas échangés.

Comment voyez-vous la participation autochtone sur la scène internationale d'ici à un an...?

Le ralentissement des activités des organisations (nationales ou internationales) en charge de la promotion et de la vulgarisation des droits des peuples autochtones impactera la participation autochtone sur la scène internationale. Il est donc évident que d'ici un an, le dynamisme et l'ardeur avec lesquels les peuples autochtones communiquaient sur leurs droits baisseront. De toute façon les scientifiques disent qu'il n'y aura pas de vaccin avant un an. Ce qui marginalisera encore les autochtones et limitera la participation au niveau international.

Quels droits fondamentaux des peuples autochtones ont été les plus impactés par la pandémie selon vous?

Vu que cette communauté vit dans le monde rural et que sa survie quotidienne dépend des échanges des produits au marché, la fermeture de celui-ci impacte durement la vie des autochtones, notamment en risque de sécurité alimentaire, d'ailleurs de Chad est l'un des pays en phase sévère d'insécurité alimentaire d'après la carte du Programme Alimentaire Mondial 2020 – PAM. La limite de la transhumance due aux fermetures des frontières des régions dans le pays ainsi que les frontières avec les pays voisins limite les communautés dans leurs droits à la terre et à leurs modes de vie. En plus comme toutes les informations sur la COVID-19 sont en français ou en arabe et qu'elles ne sont disponibles que via la télé ou la radio, l'inaccessibilité de l'information augmente la vulnérabilité des communautés autochtones. Le manque d'eau potable

dans les campements ou aux abords rend impossible le respect des consignes sanitaires pour endiguer la propagation de la maladie, notamment le lavage des mains. L'éloignement des centres de santé constitue un risque potentiel pour toute la communauté, en cas de découverte de la maladie car l'unité spécialisée pour la prise en charge médicale n'existe pas. Ainsi, tout le monde sera exposé.

A ce jour, officiellement, aucune action n'est entreprise par les autorités pour inclure les peuples autochtones dans les programmes d'assistance sociale liés à la pandémie du COVID-19. Et pourtant, la pandémie du COVID-19 exacerbe leur vulnérabilité, lorsqu'elles manquaient déjà de l'eau potable et surtout, doivent se déplacer dans les marchés pour s'approvisionner en produits de première nécessité.

En définitive, des résultats enregistrés par AFPAT dans les plaidoyers en faveur de la promotion et de la vulgarisation des droits des peuples autochtones, il en ressort que les populations autochtones ne sont pas toujours consultées pour les programmes ou projets les concernant ; ce qui fait que ces projets ne profitent pas réellement à la communauté.

AMÉRIQUE DU NORD

RÉACTION DES PEUPLES AUTOCHTONES À LA COVID-19 EN AMÉRIQUE DU NORD

*Par Andrea Carmen et Rochelle Diver,
Conseil international des traités indiens*

Les peuples autochtones d'Amérique du nord sont terriblement inquiets de la propagation du coronavirus sur leurs territoires et les pertes engendrées ainsi que les répercussions pour leurs communautés, leurs familles et les générations à venir. Cette nouvelle crise à laquelle nous sommes confrontés nous rappelle les conséquences dramatiques sur nos peuples des pandémies passées, amenées par les colons, mineurs et missionnaires européens et américains. Dans certains cas, comme dans celui des couvertures infectées de la variole apportées par le gouvernement comme "cadeaux" aux nations indiennes, ont été introduites intentionnellement comme acte de génocide.

Les peuples autochtones d'Amérique du nord (États-Unis et Canada) ont vu leur droit fondamental à la santé bafoué pendant des siècles, les rendant d'autant plus vulnérables aux nouvelles maladies infectieuses. L'exploitation des ressources, la destruction des systèmes alimentaires traditionnels et la pollution de l'air, des eaux, et des terres autochtones ont engendré des taux de maladie démesurés y compris de cancer et d'asthme qui affaiblissent le système immunitaire et le système respiratoire, à toutes les tranches d'âge. La pauvreté, la surpopulation, et le manque permanent d'accès aux soins de santé et même à l'eau potable pour certaines communautés reculées aussi bien aux États-Unis qu'au Canada ont encore accru les vulnérabilités.

L'actuelle crise de COVID-19 met en lumière ces violations persistantes des droits de l'Homme, les peuples autochtones affichant les taux les plus élevés de mortalité à toutes les tranches d'âge. Hélas, les taux de mortalité les plus élevés sont recensés chez les anciens autochtones, qui détiennent la sagesse, la langue et les savoirs de leurs Nations. Bien avant que la pandémie ne frappe, de nombreuses nations autochtones étaient considérées comme des déserts alimentaires, avec un accès limité aux aliments nutritifs et traditionnellement utilisés en complément des denrées alimentaires de base. Par exemple, en Arizona du sud, la Nation Tohono O'odham, ayant la 2^{ème} plus grande assise territoriale reconnue au niveau fédéral avec 11 300 km² (la taille de l'état du Connecticut), ne possède qu'une seule épicerie. Le manque d'accès aux aliments traditionnels et la dépendance croissante aux produits riches en sucre et en gras, ont engendré des maladies liées à la malnutrition, en particulier du diabète. Les autochtones d'Amérique ont la plus forte prévalence de cette maladie invalidante et mortelle, qui affecte chez certaines tribus jusqu'à 80% des membres, les rendant encore plus vulnérables à la COVID-19 et autres virus. Alors que de nombreuses épiceries locales ont été dévalisées au début de la pandémie, les peuples autochtones ont aussi subi les effets des changements climatiques provoquant des vagues de chaleur et sécheresses extrêmes, rendant les ressources alimentaires fraîches, saines et nutritives presque introuvables.

Dans la région sud-ouest des États-Unis, la Nation Diné (Navajo) a été frappée de manière particulièrement violente. La Nation Navajo a l'assise territoriale la

plus largement reconnue au niveau fédéral parmi tous les peuples autochtones aux États-Unis. Bien qu'ils se trouvent dans un pays "développé", environ 30% des citoyens de cette Nation vivent dans des zones reculées sans eau courante ou électricité. Nombre d'entre eux vivent à des heures de route des cliniques de santé les plus proches. Au cours de la première vague d'épidémie, en mai 2020, le nombre de cas par habitant de la Nation Navajo a dépassé celui des États de New-York et du New Jersey. Au moment de cette publication, alors que les cas montent encore en flèche à travers les États-Unis et le Canada, elle reste l'une des nations autochtones les plus fortement impactées aux États-Unis. Le 11 novembre, une déclaration publiée par le Président de la Nation Navajo, Jonathan Nez confirmait que 34 communautés de la réserve Navajo subissaient une "propagation hors de contrôle" de la Covid-19. Au moment où les répercussions de la pandémie se démultipliaient, en avril 2020, l'Ancien Duane "Chili" Yazzie, Président de la communauté Shiprock de la Nation Navajo ayant aidé à coordonner les opérations de secours communautaire dans les régions qu'il préside, soulignait que : "Nous [les Diné] avons des systèmes immunitaires fragilisés à cause de nos problèmes cardiaques et respiratoires, causés en grande partie par les émanations de charbon polluant l'air autour des centrales que nous respirons tout au long de notre vie, et les déchets d'uranium ainsi que les houillères à ciel ouvert parmi lesquelles nous vivons. Nous vivons dans une zone de sacrifice national des énergies et du fait de notre habitat surpeuplé, nous sommes plus susceptibles d'attraper le virus."

Ces répercussions disproportionnées mettent en lumière les conséquences des violations passées et présentes des droits de l'Homme. En outre, de nouvelles violations des droits de l'Homme affectant directement les peuples autochtones sont perpétrées aussi bien par les États-Unis que le Canada, utilisant la COVID-19 comme excuse. Par exemple, la pandémie a été utilisée par les gouvernements fédéraux et provinciaux des États-Unis et du Canada ainsi que les grandes sociétés pour revenir sur les mesures de protection environnementales et accélérer les projets de développement auxquels les peuples autochtones s'opposent depuis longtemps.

Au Canada, le 1er avril 2020, le gouvernement de la province d'Alberta a engagé 1 milliard de dollars canadiens pour la construction de l'oléoduc Keystone

XL pour le transport du pétrole issu des sables bitumeux d'Alberta vers le centre des États-Unis, s'engageant à en démarrer la construction immédiatement, malgré la pandémie. Cet oléoduc transnational est contesté par les peuples autochtones tout le long de son tracé, comme violation de leurs droits culturels, environnementaux et issus des traités. Le ministre de la culture d'Alberta a précisé à un groupe industriel que cette période était propice à la construction d'oléoducs pour le pétrole issu des sables bitumeux car les restrictions liées au coronavirus limitent les rassemblements de manifestant à 15 personnes!

En mars 2020, l'État du Dakota du Sud aux États-Unis, qui se situe le long du tracé prévu de l'oléoduc Keystone XL auquel s'opposent depuis longtemps les nations autochtones aussi bien aux États-Unis qu'au Canada, a également adopté une loi "anti-manifestations" élargissant la définition d'"infrastructure nécessaire" afin d'y inclure les installations pour le pétrole, le gaz et l'électricité, et qualifié de délit toute "interruption ou détérioration majeure".

Au cours de ce même mois, un juge fédéral a statué que la Californie devait plutôt poursuivre devant la Cour de l'État les entreprises de combustibles fossiles pour atteinte au climat, car ses chances de succès seraient bien meilleures qu'au niveau fédéral. De même, en mai, un juge fédéral a statué en faveur d'un appel d'offre pour la poursuite d'un projet de mine d'uranium dans le sud du Grand Canyon, à l'encontre de la position défendue de longue date par la tribu Havasupai dont les terres, eaux et sites sacrés seraient directement impactés.

D'autres démantèlements des mesures de protection environnementale par l'Agence fédérale pour la protection de l'environnement (Federal Environmental Protection Agency - EPA) ont été faits à huit clos alors que les communautés impactées, autochtones et non-autochtones, étaient confinés ou concentrées sur la pandémie et ses dégâts croissants. Ces démantèlements incluent l'assouplissement des normes d'efficacité énergétique

pour les nouveaux véhicules, le gel des réglementations sur la pollution atmosphérique par la suie, la proposition d'abandonner les obligations d'examen de toxicité environnementale y compris pour les terminaux de gaz naturel liqué-

"En mars 2020, l'État du Dakota du Sud aux États-Unis, qui se situe le long du tracé prévu de l'oléoduc Keystone XL auquel s'opposent depuis longtemps les nations autochtones aussi bien aux États-Unis qu'au Canada, a également adopté une loi "anti-manifestations" élargissant la définition d'"infrastructure nécessaire" afin d'y inclure les installations pour le pétrole, le gaz et l'électricité, et qualifié de délit toute "interruption ou détérioration majeure."

fié, et la location de propriétés publiques pour que les entreprises pétrolières et gazières puissent augmenter leurs activités d'extraction. Le manque total de réaction de l'administration Trump pour endiguer les conséquences sanitaires croissantes de la pandémie aux États-Unis n'a pas comme écho un manque d'attention envers les opportunités de réduire encore les protections environnementales encore en place après 3 ans de politiques anti-environnement.

Aux États-Unis, les efforts de certaines nations tribales pour protéger leurs citoyens tribaux de l'infection, en vertu de leurs droits issus des traités, ont fait l'objet de répressions de la part du gouvernement. Le 8 mai 2020, la gouverneure de l'État du Dakota du sud, l'alliée de Trump, Kristi Noem, a remis en question la souveraineté tribale et les droits issus des traités de la Nation Oglala Lakota et de la tribu Cheyenne River Sioux dans un courrier officiel les menaçant d'action en justice s'ils n'enlevaient pas les postes de contrôles placés sur les routes étatiques menant à leurs terres et visant à protéger leurs citoyens de toute exposition à la COVID-19. Le 22 juin, Harold Frazier, Président de Cheyenne River, nous apprend que le Bureau fédéral américain des affaires indiennes menaçait de

révoquer les financements pour les services d'application des lois si les postes de contrôles n'étaient pas retirés." Les Nations tribales n'ont pas été intimidées par ces menaces et ont maintenu les points de contrôle pour la protection de leurs citoyens et la revendication de leur droits issus des traités.

Face à une crise exponentielle et l'absence de réponse positive et respectueuse de la part du gouvernement, les peuples et nations autochtones d'Amérique du nord se sont tournées vers leurs propres solutions, redoublant d'effort pour ré-établir et étendre leur souveraineté alimentaire et l'usage des médecines et méthodes de guérison traditionnelles. Les détenteurs et praticiens de nos savoirs traditionnels ont proposé des solutions pour atténuer l'impact de la maladie, mieux nous en protéger et préparer les générations futures à un avenir durable et sûr. Les peuples autochtones à travers l'Amérique du nord ont confirmé que la restauration de notre médecine et alimentation traditionnelle ainsi que le blocage des pollutions environnementales de notre air, nos eaux et nos terres étaient cruciaux pour nous protéger et garantir la sécurité alimentaire ainsi que la santé au long terme de nos peuples.

Des efforts ont été déployés, au niveau local, par les membres des communautés autochtones comme l'équipe d'aide COVID Navajo-Hopi basée à Gallup, au Nouveau-Mexique, pour apporter des dons alimentaires aux familles vulnérables et aux anciens, lorsque les épicerie locales extérieures aux réserves étaient vides ou même fermées aux familles Navajo de la réserve en réponse à la pandémie.

Un autre exemple de solution à la crise alimentaire à laquelle sont confrontés les peuples autochtones: le projet de "souveraineté alimentaire et graines autochtones d'aide contre le COVID-19" lancé à Tucson en Arizona, en collaboration avec le Conseil international des traités indiens, la Fondation Yoemem Tekia (YTF), San Xavier Coop Farm (SXCF), et l'O'odham Mutual and Cultural Aid (OMCA) basées au sein des Nations Pascua Yaqui et Tohono O'odham ou à proximité. Le projet, qui a été récemment élargi pour inclure d'autres organisations et communautés, soutient la souveraineté alimentaire des peuples autochtones et la restauration des graines traditionnelles et l'usage des plantes médicinales et comestibles.

Le projet encourage et soutient également la création de jardins familiaux et communautaires pour l'approvisionnement et l'enrichissement des ménages de la réserve en denrées alimentaires et leur garantir l'accès à des aliments frais cultivés traditionnellement (haricots, courges, piments, maïs, etc.). Le Conseil international des traités indiens (IITC) collabore avec plusieurs partenaires pour obtenir des semences; aider à la création de réseaux de distribution pour les aliments, semences, et jeunes plants; organiser les partages intertribaux de compétences, savoirs, semences et plants; distribuer les repas et paniers de secours alimentaire d'urgence; développer et accroître les banques de semences traditionnelles; accroître l'implication des jeunes dans la production alimentaire et le partage des savoirs intergénérationnel; et construire et renforcer les jardins familiaux et communautaires via la coordination des projets mis en place en réponse à la pandémie ainsi qu'en vue de la résilience et viabilité à long-terme.

En Amérique du nord et partout ailleurs dans le monde, les peuples autochtones détiennent les solutions et clés pour l'intendance de nos terres et la protection de la santé de nos peuples et communautés. Cependant, aujourd'hui, plus que jamais, les droits des peuples autochtones tels que consacrés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, doivent être respectés dans toutes les actions menées pour affronter cette crise. Ceux-ci incluent nos droits à la capacité productive de nos environnements et l'arrêt des pollutions toxiques de nos terres : nos droits à la santé avec un accès équitable aux soins ainsi qu'à nos médecines et pratiques traditionnelles; notre consentement libre, préalable et éclairé concernant les projets de développement et les mesures administratives; et nos droits à participer aux prises de décision concernant la planification, le développement et la mise en place de programmes visant à protéger la santé de nos peuples afin de mettre en place des solutions durables, résilientes et justes dès maintenant et après le coronavirus.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a consacré son rapport annuel à l'attention de l'Assemblée Générale à l'impact de la COVID-19 sur les droits des peuples autochtones. Le rapport donne un aperçu des initiatives existantes prises par les peuples autochtones, entre autres,

afin de garantir que les droits et besoins des peuples autochtones soient pris en compte, analysés et respectés dans la lutte contre la pandémie. Vous trouverez ce rapport et les contributions faites, ici¹.

Enfin, pour compléter ces discussions et ce soutien aux nations autochtones d'Amérique du nord, le Conseil national des traités indiens a lancé une série de webinaires hebdomadaires axés sur la pandémie de COVID-19 et les droits des peuples autochtones, qui ont commencé respectivement le vendredi 24 avril et le 9 octobre 2020. Parmi les sujets abordés par les représentants des peuples autochtones d'Amérique du nord et autres régions on retrouve : la souveraineté alimentaire, la justice et la santé environnementale, le lien entre la COVID-19 et la crise climatique, les impacts de la pandémie sur les femmes autochtones, les enfants et les personnes handicapées, et les perspectives des jeunes autochtones. Pour écouter les enregistrements de ces webinaires, nous vous invitons à consulter le site internet du Conseil des traités indiens: www.iitc.org.

Avec les prières de guérison et de santé pour tous nos proches, et les paroles du chef international Wilton Littlechild, qui signale que les cas se multiplient aujourd'hui chez les Maskwacis, où sa nation Ermineskin Cree et trois autres Premières nations vivent en Alberta, au Canada, nous gardons espoir que des mesures strictes de confinement des territoires autochtones ainsi que des cérémonies traditionnelles et les savoirs médicaux protégeront sa Nation à long terme.

"L'une des conséquences de la pandémie est que les droits des peuples autochtones sont outrepassés ou ignorés par les décideurs gouvernementaux. Ils n'ont pas reconnu nos savoirs et pratiques traditionnelles comme étant des solutions concrètes. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en son Article 24, affirme nos droits aux pratiques et médecines traditionnelles, y compris les cérémonies de guérison et autres savoirs traditionnels ayant trait à la santé. Le gouvernement a essayé de stopper nos danses du soleil, l'une des plus importantes cérémonies thérapeutiques pour notre Nation Cree. Mais nous les avons faites quand même, en respectant la distanciation et d'autres mesures mises en place par nos propres maîtres de cérémonie. Oui, il s'agit d'une crise sanitaire et d'une crise économique, mais c'est également une crise spirituelle.

C'est cette approche qui mène à la solution : lorsque les droits et savoirs traditionnels de peuples autochtones sont respectés, nous pouvons contribuer de manière significative à cette solution."

EUROPE DE L'EST, FÉDÉRATION DE RUSSIE ET ARCTIQUE

LES IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DE L'ARCTIQUE RUSSE, DE SIBÉRIE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT

Par le Pr Rodion Sulyandziga, Directeur du CSIPN, Fédération de Russie, et Dmitry Berezhev, Arctic Consult, Norvège

La pandémie de COVID-19 a frappé la Russie à la fin mars 2020. La Fédération de Russie est un vaste pays dont les infrastructures de transport entre les régions sont médiocres et coûteuses. Cela a empêché le virus de se propager rapidement sur les territoires d'Arctique russe, Sibérie et Extrême-Orient où vivent de petites communautés autochtones. Par chance, il n'y a pas eu beaucoup de cas du virus dans les communautés autochtones grâce à leur isolement et aux mesures de quarantaine mises en place. Cependant, après quelques temps, le virus est arrivé sur ces territoires autochtones reculés. Les sociétés d'extraction, qui emploient de nombreux travailleurs de quart, sont devenues la première porte d'entrée de la COVID-19 sur les territoires autochtones en Russie.

Le système de santé du pays n'était pas bien préparé à la propagation du virus, ayant été remanié récemment, avec une réduction catastrophique des établissements de santé, en particulier dans les régions rurales et reculées où vivent les peuples autochtones.

Les mesures d'intervention mises en place de manière verticale par les autorités russes, sans consultation avec les communautés touchées, ont placé les peuples autochtones dans une situation stressante du fait de la rupture du lien entre les différentes parties de la société. Par exemple, certains éleveurs de rennes ne pouvaient pas se rendre dans les zones urbaines pour acheter des provisions et vendre les

produits de leur économie traditionnelle pendant les mesures de confinement.

Quatre-vingts pourcents de la population d'Arctique russe vit dans les villes. Si on considère que les trois-quarts des peuples autochtones vivent dans des zones rurales, on peut constater que la réforme du système de santé en Russie a le plus nuis aux peuples autochtones des petits villages des régions reculées de l'Arctique russe.

Il faut également tenir compte du fait que la santé des peuples autochtones en Russie est bien plus mauvaise que la santé du reste de la population du pays. Les maladies sociales sont répandues dans les communautés autochtones en Russie, entre autres l'alcoolisme et la tuberculose. Par exemple, les taux de tuberculose dans les régions où vivent des peuples autochtones sont 9,5% plus élevés que la moyenne russe, et dans certaines régions comme le district autonome de Chukotka, ce taux est deux fois plus élevé. Le taux de mortalité lié à la tuberculose est 4,5 fois plus élevé que la moyenne de Russie, un constat encore plus éloquent de l'état déplorable du système de santé dans les régions reculées où vivent les peuples autochtones.

Les messages internes de la communauté médicale russe montrent que le système de soins de santé était globalement mal préparé à la pandémie de COVID-19. Si les grandes villes comme Moscou ont réagi rapidement face à ce nouveau défi, les autorités locales des régions reculées, où vivent les peuples autochtones, n'avaient pas les moyens de répondre de manière appropriée à la propagation du virus. Le gouvernement fédéral a essayé de répondre aux besoins des régions reculées et envoyé ses hôpitaux militaires de campagne, gérés par le Ministère russe de la défense et du ministère pour les situations d'urgence. Ils ont construit ce type d'hôpital à Zabaikalsk, Krasnoyarsk, Murmansk, et dans d'autres régions. Cependant, dans certains cas, ces interventions ont augmenté la propagation du virus. Par exemple, l'infection massive au coronavirus dans la péninsule du Kamchatka a démarré au sein des constructeurs du nouvel hôpital militaire envoyés par le Ministère de la défense en provenance d'autres zones de la Russie.

Dans l'ensemble, l'isolement des territoires autochtones a offert un grand avantage aux communautés locales autochtones

lors de la première vague de COVID-19 en Russie. Cependant, par la suite (par exemple, au cours de la probable seconde vague du virus), la nature même des communautés autochtones reculées, référées sur elle-même, pourraient s'avérer un facteur aggravant favorisant la propagation du virus au sein de la population locale.

Le Président Putin et le gouvernement russe ont annoncé à plusieurs reprises des mesures pour combattre la crise, y compris des mesures financières de soutien pour les citoyens russes et leurs entreprises. Outre la fermeture des frontières avec les autres pays, le gouvernement russe a interdit les événements publics et la libre circulation dans les villes de Russie depuis la fin du mois de mars. Depuis lors, les citoyens russes n'ont le droit de sortir que pour acheter de la nourriture ou des médicaments ou pour promener leurs animaux domestiques dans un périmètre de 100 mètres autour de leur domicile. Les habitants de la capitale et de nombreuses autres régions de Russie doivent aussi obtenir un laissez-passer numérique avant d'utiliser leur véhicule ou les transports en commun.

L'une des caractéristiques des mesures de confinement en Russie, interdisant la plupart des activités publiques, est la mise en place des "jours non-travaillés" et de l'"auto-isolement", des restrictions qui n'existent pas dans la législation russe. Ces restrictions ont été introduites par un décret présidentiel spécial et secondé par plusieurs actes législatifs exceptionnels des gouvernements fédéraux et régionaux dans les cadres juridiques légitimes et bien connus de "confinement" et "état d'urgence", qui figuraient déjà dans la législation russe avant.

Selon les modalités des "jours non-travaillés" et de l'"auto-isolement", les travailleurs qui n'étaient pas impliqués dans des services publics sensibles ou cruciaux (comme les agents de santé, les producteurs alimentaires, ou les agents de police) doivent "s'auto-isoler" à leur domicile mais continuent de percevoir l'intégralité de leur salaire de la part de leur employeur. D'après les experts en droit du travail, cela a été mis en place par le gouvernement

1 | https://www.ohchr.org/FR/Issues/IPeoples/SRIndigenousPeoples/Pages/Callforinput_COVID19.aspx

pour n'avoir aucune obligation financière envers les citoyens russes pendant les deux mois de leur confinement forcé.

Dans cette situation, les travailleurs payés par l'État ou de grandes entreprises n'ont pas vraiment été lésés. Leurs employeurs ont continué à payer leurs salaires pendant le confinement. Par contre, cette réglementation presque légale, a eu des répercussions négatives sur les petites entreprises, aussi bien les employeurs que leurs employés. Les petits chefs d'entreprise n'ont pas pu verser les salaires car leurs affaires se sont arrêtées, et leurs employés n'ont reçu aucun paiement.

Le gouvernement russe n'a pas soutenu les petites entreprises et la population globale du pays en dehors de quelques modestes mesures comme le délai de paiement de certaines taxes obligatoires, le versement de 10 000 roubles, soit 130 euros aux familles avec enfants, le remaniement des prêts hypothécaires sur les résidences principales, et quelques autres instruments financiers. Les entreprises qui n'ont pas licencié de personnel ont reçu un soutien financier de la part de l'État mais seulement au taux étatique le plus bas (12 310 roubles, soit 160 euros par employé par mois comme minimal vital), qui ne couvre pas les salaires réels de la plupart des secteurs économiques (sans parler des frais de roulement obligatoires, comme la location des bureaux, le paiement des charges, les intérêts des emprunts, etc.).

De nombreux entrepreneurs soulignent également qu'ils ne recevront pas d'aide financière de l'État à l'avenir car ils vont devoir déclarer leur entreprise en faillite à cause de l'effondrement économique. Ainsi, des millions de travailleurs et de petits chefs d'entreprise n'ont pas perçu de salaires ni de versements de l'État.

Dans le même temps, toutes les personnes concernées mentionnent des obstacles administratifs majeurs dans l'obtention des allocations chômage ou d'autres aides de l'État ainsi qu'une tendance à la réduction des aides obligatoires de l'État envers le peuple de la part des bureaucraties. Il y a eu de nombreux cas à travers le pays de personnes n'ayant pas pu percevoir les aides promises par l'État ou ayant reçu des aides drastiquement réduites par rapport à celles officiellement promises.

La possibilité pour les peuples autochtones de recevoir les prestations d'indemnisation de l'État pour la perte de revenus

est encore plus limitée à cause de leur faible niveau d'instruction, d'un accès insuffisant aux informations utiles, et des infrastructures médiocres des villages reculés. Il est également important de préciser qu'une part importante des ressortissants autochtones travaillent au sein des économies traditionnelles ou dans les secteurs informels sans être employés au sein du régime régulier. Ces groupes ne peuvent pas revendiquer d'allocations chômage ou demander tout autre type d'aide financière de la part de l'État, qui ne s'appliquent qu'à ceux recevant une fiche de paie.

La répartition traditionnellement genrée des emplois en Russie chez les peuples autochtones rajoute à l'inégale allocation des prestations d'indemnisation de l'État dans les communautés autochtones. En Russie, les femmes autochtones sont plus souvent impliquées dans des secteurs économiques financés par l'État d'une manière ou d'une autre, comme les emplois au sein des écoles communautaires, des crèches, de l'administration, des établissements de santé, tandis que les hommes autochtones sont moins urbanisés et impliqués dans des activités traditionnelles en dehors des villages, comme la chasse, la pêche, l'élevage de rennes. Dans le cas de l'"auto-isolement" instauré par le président Putin, les personnes qui travaillent officiellement pour l'État ont plus de chances de percevoir des indemnités que celles qui n'ont pas d'emploi officiel ou travaillent à leur compte.

Les mesures de confinement instaurées ont également sérieusement perturbé les entreprises dirigées par les autochtones au sein des communautés, leur développement économique, et leurs relations commerciales avec les acheteurs de produits traditionnels autochtones comme le poisson et la viande de renne, ce qui les expose à un isolement économique encore plus grand. La décision de mise en place des mesures de confinement en Russie, qui ont été instaurées de manière verticale, sans consulter les communautés concernées, sont une atteinte à la liberté de mouvement, cruciale pour de nombreux peuples autochtones, en particulier les nomades, par rapport à la population des zones urbaines.

La politique d'enseignement à distance instaurée par les autorités russes au printemps en réponse à la COVID-19 est devenue un défi conséquent pour les communautés autochtones. L'enseignement en ligne est devenu un problème insurmontable pour de nombreux enfants autochtones vivant dans des zones rurales recu-

“La politique d'enseignement à distance instaurée par les autorités russes au printemps en réponse à la COVID-19 est devenue un défi conséquent pour les communautés autochtones. L'enseignement en ligne est devenu un problème insurmontable pour de nombreux enfants autochtones vivant dans des zones rurales reculées, à cause de l'accès limité à internet, du manque d'outils de communication, du prix élevé des services de communication, et du manque d'expérience du personnel scolaire. De nombreux villages autochtones reculés n'ont pas de connexion internet.”

lées, à cause de l'accès limité à internet, du manque d'outils de communication, du prix élevé des services de communication, et du manque d'expérience du personnel scolaire. De nombreux villages autochtones reculés n'ont pas de connexion internet. Par exemple, environ un tiers des écoles de Yakutia ont été obligées de poursuivre l'enseignement en présentiel après que le gouvernement fédéral avait pris un arrêté sur l'enseignement scolaire en ligne, à distance. Certaines régions plus développées économiquement, comme Yamal, riche en pétrole et gaz, où vit le peuple Nenets, ont pu fournir un ordinateur à chaque élève. Mais dans d'autres régions, ils ont dû utiliser les téléphones, ou se rendre à l'école pour avoir les documents papier.

Les mesures prises par le gouvernement en réponse à la COVID-19 ont accentué les inégalités régionales entre les groupes autochtones des différentes régions. Par exemple, pendant l'interruption forcée de l'apprentissage en classe, les élèves de Yamal ont reçu des "paniers alimentaires d'urgence", comparables aux meilleurs services des pays occidentaux. Dans d'autres régions, où vivent des peuples autochtones,

les "paniers alimentaires" de l'école étaient bien plus modestes.

On pourrait envisager une multitude de mesures spéciales de la part des autorités russes pour protéger et soutenir les communautés autochtones pendant la pandémie de COVID-19.

Dans la péninsule de Yamal, les autorités locales ont aidé à fournir la nourriture et les produits essentiels aux villages reculés et payé les dépenses supplémentaires des éleveurs de rennes pour les aider pendant l'épidémie de COVID-19. Les autorités régionales ont également décidé d'offrir des subventions aux communautés autochtones impliquées dans le secteur du tourisme pour "moderniser les infrastructures de base" et créer des programmes touristiques alternatifs pour les résidents locaux de Yamal qui ne pouvaient pas quitter la région pour les vacances d'été à cause des restrictions liées à la COVID-19. De plus, des volontaires locaux ont traduit et publié des dépliants sur les dangers du virus et les mesures prophylactiques, en langue Nenets.

Dans le Kraï de Khabarovsk, en réaction à la situation d'urgence du village de Borodskoye, les autorités régionales ont envoyé une troupe médicale pour aider l'hôpital local à combattre le virus. Ils ont organisé la désinfection totale de l'établissement public local.

Dans la Kamchatka, les communautés autochtones, en réaction à la réduction du flux touristique venant d'autres régions de Russie et de l'étranger, ont décidé de "réorienter les activités touristiques vers le tourisme interne" et proposer des offres promotionnelles aux résidents des villes de la Kamchatka qui ne peuvent pas non plus quitter la péninsule pour les vacances d'été. Dans de nombreuses régions, y compris la région Taimyr, les autorités locales ont envoyé des troupes médicales mobiles dans les villages reculés pour surveiller la santé des résidents autochtones, y compris le dépistage de la COVID-19.

Concernant les mesures spéciales COVID-19 envers les peuples autochtones, le gouvernement fédéral s'est limité à envoyer une lettre d'information aux autorités régionales sur le danger que représente le virus pour les communautés autochtones. Dans ce courrier, l'Agence fédérale russe des affaires ethniques (Russian Federal Agency of Ethnic Affairs - FAEA) déclarait que du fait de l'isolement

géographique des communautés autochtones, de leur faible mobilité sociale, et de l'accès nécessaire aux informations pertinentes et services publics, la menace sanitaire ne pesait pas seulement sur les individus mais également sur les petits groupes autochtones dans leur ensemble.

À cet égard, l'Agence fédérale a demandé aux autorités régionales d'être attentifs à entretenir une communication durable avec les communautés autochtones reculées, afin de suivre leur état de santé, leur approvisionnement en biens de première nécessité, et leur accès aux services publics, y compris aux services médicaux et à l'enseignement à distance pour les écoliers.

En outre, la Russie a préparé un rapport sur la COVID-19 dans les régions de l'Arctique, à l'attention du Conseil de l'Arctique. Il y est mentionné les potentielles difficultés pour les peuples autochtones susceptibles de souffrir du virus au regard des conditions d'isolement naturel des communautés autochtones du Grand nord et du manque de résistance immunitaire. Mais malheureusement, le contenu du rapport au Conseil de l'Arctique est resté inconnu du grand public et n'a pas été publié en ligne.

En parallèle, les autorités ont essayé de profiter des mesures anti-COVID-19 pour promouvoir leur programme politique, sans porter attention aux opinions des peuples autochtones ni à leur consentement libre, préalable et éclairé. Par exemple, à la mi-mai, les autorités du district autonome Nenets riche en pétrole et l'oblast d'Arkhangelsk économiquement fragile ont signé un accord de fusion entre ces deux régions en une même entité sous-fédérale unie. Ils ont justifié cette initiative par la chute des prix du pétrole sur le marché international en raison de la crise de la COVID-19. Selon leurs arguments, les deux régions se sont retrouvées dans une situation économique difficile, et seule la fusion des deux régions pouvait sauver l'économie locale.

Les autorités régionales ont annoncé le processus de fusion sans consultation préalable avec le peuple autochtone Nenets et les autres populations non-autochtones. Les résidents du district Nenets, aussi bien autochtones que non-autochtones, ont lancé des actions de protestation, malgré l'interdiction de rassemblement dans la région à cause des mesures de confinement liées à la COVID-19.

Après plusieurs semaines de confrontations, les autorités ont annoncé qu'elles "repoussaient le processus" de fusion politique des deux régions et allaient "travailler sur un programme conjoint de développement économique et social".

Le peuple autochtone Nenets représente environ 18% de la population régionale du district autonome Nenets, ce qui est un pourcentage assez élevé pour la Russie. Cependant, d'après des chercheurs indépendants, ce qui a poussé les autorités à faire machine arrière ce sont les manifestations massives de la population non-autochtone du centre administratif Naryan-Mar car ces personnes perdraient leurs revenus issus du pétrole dans le cas de l'unification des régions.

Une autre tendance de masse émergeant de ce confinement forcé est à analyser : la numérisation de la vie sociale. De nombreux événements publics sont maintenant organisés en ligne, et cela a une influence sur le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé. De nombreuses entreprises, qui extraient des ressources naturelles sur les terres autochtones, organisent des événements publics, y compris des consultations publiques en ligne, à cause des restrictions liées à la COVID-19. Étant donné le manque d'accès des communautés autochtones à internet, cela peut s'avérer défavorable à la représentation de leurs droits à la terre et à leur droit de participation aux prises de décision.

En conclusion, nous pouvons dire que les peuples autochtones de l'Arctique russe, de Sibérie et de l'Extrême-Orient sont un groupe vulnérable qui n'a pas beaucoup souffert de la première vague de COVID-19 au printemps 2020 du fait de l'isolement géographique des territoires autochtones traditionnels. En parallèle, les communautés autochtones en Russie ont été indirectement impactées par la pandémie du fait des difficultés engendrées par les mesures de réponse de l'État. Les industries extractives qui soutiennent les communautés autochtones à travers des programmes caritatifs ont réduit leur soutien à cause des difficultés économiques.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions négatives sur le développement durable des peuples autochtones et a apporté son lot de difficultés supplémentaires dans l'application de leurs droits collectifs à la terre, aux ressources, au développement économique, et à l'auto-

détermination. Les anciennes générations autochtones qui détiennent en général les savoirs traditionnels sont particulièrement menacées par la propagation du virus. La conjonction avec d'autres facteurs mondiaux défavorables comme la crise économique ou les dérèglements climatiques, peut mettre en péril l'existence même des cultures autochtones.

Les mesures d'intervention mises en place par le gouvernement russe mettent certaines communautés autochtones dans une situation de détresse en les coupant du reste de la société. D'après une recherche indépendante, le soutien de l'État aux citoyens pendant le confinement forcé n'a pas été approprié. La perception des aides a été entravée par de nombreux obstacles administratifs qui étaient particulièrement durs à surmonter pour les groupes vulnérables, dont les peuples autochtones.

Les mesures de confinement liées à la COVID-19 ont eu un impact considérable sur le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé, et leur capacité à participer aux prises de décision. En Russie, s'ajoute à cela l'inégalité économique entre les régions.

Il est difficile d'évaluer l'impact réel de la COVID-19 sur les communautés autochtones en Russie, car nous ne disposons pas de données désagrégées sur les peuples autochtones dans les statistiques médicales russes. Il est possible que l'isolement géographique des communautés autochtones, qui a été un atout pendant la première phase de propagation du virus, devienne un facteur aggravant au cours des vagues suivantes.

Le gouvernement de la Fédération de Russie doit prendre en urgence un ensemble de mesures pour renforcer le système de santé des communautés autochtones et réhabiliter les établissements médicaux des villages autochtones reculés. Les autorités devraient également apporter un soutien économique à tous les peuples autochtones pendant le confinement, y compris des prestations personnelles et des programmes d'aide pour les petites entreprises.

Pour mettre en place de telles actions, le gouvernement doit inclure les peuples autochtones dans le processus de réflexion et de mise en œuvre en respectant pleinement leur droit au consentement libre, préalable et éclairé. Pour que ces mesures soient appliquées efficacement, les auto-

rités doivent réunir toutes les informations nécessaires sur le développement des peuples autochtones, de manière désagrégée et transmettre des informations adaptées, précises et opportunes aux communautés autochtones.

AMÉRIQUE LATINE, AMÉRIQUE DU SUD ET LES CARAÏBES

LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET AUTRES ÉPIDÉMIES TOUCHANT LES PEUPLES AUTOCHTONES D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

*Par Jessica Vega Ortega, Co-présidente
du Caucus mondial des jeunes autochtones,
Réseau des jeunes autochtones d'Amérique
latine et des Caraïbes (Red de Jóvenes
Indígenas de América latina y Caribe)*

Nous sommes conscients que le monde et nos régions traversent une période difficile à cause de la Covid-19. De ce fait, il est important que le monde reconnaisse la résilience historique des peuples, communautés et territoires autochtones, dans le contexte pandémique actuel et les nombreuses autres que les peuples autochtones ont dû affronter auparavant. Après tous les efforts déployés pour faire valoir les droits humains, individuels et collectifs des peuples autochtones, nous, les jeunes autochtones, avons redoublé d'efforts pour que nos perspectives soient prises en compte dans le Programme à l'horizon 2030 en tant que priorité. Mais l'état d'urgence actuel a révélé le manque de conviction pour parler d'égalité des sexes, d'éradication de la pauvreté, de paix ou de Faim zéro, pour reprendre quelques-uns des objectifs du programme. Nous exhortons les États à prendre un réel engagement pour réaliser ces objectifs.

Bien que nous ayons des programmes clés pour faire avancer les droits, nous sommes également face à un mouvement d'opposition. Les jeunes autochtones doivent se rappeler que cette pandémie a mis en lumière les inégalités, la discrimination, le racisme, les fractures, les classes sociales et le fondamentalisme ; ces questions sont très importantes pour les jeunes autochtones, car des réalités profondes comme la persécution et l'incrimination

dont nous faisons l'objet lorsque l'on aborde des sujets comme les droits de l'Homme, nous mettent en danger, au même titre que la pandémie actuelle. De nouveaux défis continuent d'apparaître, et aujourd'hui plus que jamais, nous devons accélérer la concrétisation des engagements pris. Nous sommes déterminés, mais nous avons besoin que les États montrent aussi leur engagement à faire respecter les droits individuels et collectifs des jeunes et des enfants autochtones.

À cet égard, depuis le début de la pandémie, et dans le cadre des processus locaux, territoriaux et régionaux du Réseau des jeunes autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (RED LAC), la priorité majeure des jeunes autochtones a été de protéger les anciens. Pour cela, il était essentiel d'établir des lignes d'action pour faire face à la situation dans laquelle se trouvent les peuples autochtones avec la pandémie actuelle (les autochtones de Colombie ont demandé de ne pas parler de la maladie pour éviter de l'attirer). Les réalités étant différentes selon les pays (par exemple, il y a très peu de cas au Nicaragua, et le pays a, jusqu'à présent, évité les effets dévastateurs de la pandémie, à la différence d'autres pays comme le Brésil, l'Équateur ou l'Uruguay), les peuples autochtones ont élaboré des stratégies communes pour affronter la crise actuelle. Les axes d'action suivants ont été recommandés :

- ▶ Médecines traditionnelles
- ▶ Actions pour le climat
- ▶ Information et communication
- ▶ Les effets sur les systèmes sociaux
- ▶ Processus de paix et sécurité
- ▶ Sécurité alimentaire et sociale

La pandémie est une nouvelle menace qui vient s'ajouter aux nombreux défis auxquels nous devons faire face. C'est pourquoi, nous devons rester unis dans notre manière de penser et continuer à travailler pour rétablir nos valeurs ancestrales, comme l'échange, la solidarité, la collectivité, si nous voulons affronter la pandémie.

Le Caucus mondial des jeunes autochtones, les organisations régionales et de terrain qui font partie de différentes plateformes comme le RED LAC ont cherché à développer des stratégies de prévention, d'obstacle à la propagation et de gestion du virus. Le RED LAC fait partie d'une plateforme mise en place par le Fonds pour le développement des peuples autochtones

d'Amérique latine et des Caraïbes (FILAC) et Abyayala afin de coordonner nos efforts et créer un espace où nous nous efforçons de généraliser nos actions avec les actions des jeunes à travers le monde tout en ayant une portée locale. Dans le contexte d'urgence actuel, les jeunes autochtones ont mis en avant la solidarité comme l'une de nos valeurs ancestrales autant qu'un droit humain, rappelant au monde entier que nous devons rétablir ces valeurs et soulignant l'importance des savoirs ancestraux dans cette nouvelle réalité. Pour cela, nous devons donner de la visibilité au rôle des peuples autochtones en tant qu'acteurs clés pour leur grande contribution à la reconnaissance de nos droits individuels et collectifs ; de manière urgente, car sans la contribution de nos peuples, la nouvelle normalité du monde continuera à être source de problèmes. Les processus de zoonose et le manque de respect pour l'harmonie de la Terre mère peuvent déclencher de nouveaux fléaux inconnus, comme c'est le cas avec ce coronavirus. Au cœur de la pandémie, les jeunes autochtones engagés ont joué différents rôles pour répondre de manière coordonnée, à tous les niveaux, entraînant des actions de renforcement, innovantes et positives, qui ciblent des points spécifiques identifiés comme ayant un impact important sur les problèmes causés par cette pandémie.

REDLAC a travaillé en coordination avec environ 18 pays de la région depuis que la Covid-19 a été détectée en février 2020. Les dialogues internes et les actions conjointes ont été encouragés afin d'identifier les répercussions de la pandémie sur les différents territoires et d'aborder certains aspects comme le rôle et la pertinence de la médecine traditionnelle, les conséquences des effets des changements climatiques, la nécessité de diffuser des informations claires et de communiquer clairement sur les mesures de prévention et de contrôle, ainsi que la nécessité d'élaborer des mécanismes qui répondent aux besoins et inquiétudes immédiats et futurs, comme les processus de paix et la sécurité sociale et alimentaire.

1) Médecine traditionnelle

La médecine traditionnelle joue un rôle essentiel dans le renforcement du système immunitaire et la santé mentale des personnes. De nombreuses organisations autochtones de Colombie, du Nicaragua, du Guatemala, de l'Équateur et de l'Uruguay ont normalisé les savoirs ancestraux pour aider à prévenir la maladie, avec des

mesures allant de la création de guides sur les plantes et aliments traditionnels, à la recherche de désinfectants naturels, en passant par l'importance de la purification spirituelle des personnes et de leurs foyers, ainsi que la protection spirituelle des anciens et chefs par rapport à cette pandémie.

Les jeunes autochtones ont recommandé l'organisation de sessions en ligne pour augmenter la portée de la médecine traditionnelle, et la création de guides qui peuvent être partagés sur des plateformes numériques, comme stratégie d'intervention. Dans ce sens, un webinaire spécialisé sur la guérison et la santé mentale a été organisé en partenariat avec le FILAC.

2) Information et communication

La recherche d'informations comme stratégie de lutte contre les fausses informations, la création de supports en langues autochtones accessibles aux peuples autochtones. Les jeunes garçons et filles autochtones ont sensibilisé les peuples autochtones sur la manière dont la maladie fonctionne, comment l'éviter, et les effets nocifs sur la santé (au Brésil et dans d'autres pays, certaines personnes ne croient pas que le virus existe). Ils ont également essayé de discréditer les théories du complot, car au lieu d'aider à prévenir et guérir, elles suscitent le chaos social. De nombreuses organisations autochtones des pays comme la Colombie, le Brésil, l'Équateur et le Mexique ont développé leurs propres supports d'informations en langues autochtones. Au Guatemala, les radios communautaires qui diffusent dans leurs propres langues sont les principaux outils d'information sur la santé pour les communautés. Il a été demandé aux États de soutenir les stations de radio communautaires et autres médias autochtones pour aider à sensibiliser les communautés.

3) Les effets sur les systèmes sociaux

Les répercussions terribles de la maladie se sont également fait ressentir dans les systèmes de santé dépassés, l'augmentation

des violences conjugales et des taux de suicide pendant les confinements, ainsi que la crise économique mondiale, y compris l'augmentation du taux de chômage dans les zones urbaines, ce qui a impacté directement les migrants ou résidents autochtones, car ils ne peuvent pas retourner chez eux, de peur d'amener avec eux la maladie. De plus, des mesures d'action devraient être prises face à l'augmentation des violences sexistes ; en Uruguay, il y a eu quatre femicides dans les dix premiers jours du confinement, alors qu'il y en a en moyenne un tous les dix jours. La situation est semblable au Mexique, entre autres. Ces décès devraient également compter dans les morts liées à la Covid.

4) Sécurité sociale et sécurité alimentaire

Lutte contre la faim et crise économique imminente dans la région, et le rôle des repas communautaires et des valeurs communautaires face à la crise. Les effets de la récession économique causée par la pandémie sont déjà visibles dans des pays comme l'Uruguay, le Mexique, l'Équateur et le Guatemala. Le commerce de rue, l'un des principaux moyens de subsistance des peuples autochtones, est l'activité la plus

“Dans le contexte d'urgence actuel, les jeunes autochtones ont mis en avant la solidarité comme l'une de nos valeurs ancestrales autant qu'un droit humain, rappelant au monde entier que nous devons rétablir ces valeurs et soulignant l'importance des savoirs ancestraux dans cette nouvelle réalité.”

impactée. Des licenciements en masse ont eu lieu. La plupart des travailleurs ayant été licenciés sont des jeunes, et la population économiquement active est la plus durement touchée par la récession. Malgré le risque de contagion, cette situation a poussé de nombreuses personnes à organiser des repas communautaires et des centres pour la distribution de paniers alimentaires pour que certaines personnes puissent avoir de quoi manger.

Si les gens sont mal nourris, leur système immunitaire sera affaibli et ils ne pourront pas se défendre contre le virus. Les valeurs communautaires prônent la lutte contre la faim à laquelle les gens sont confrontés, tandis que les gouvernements n'ont rien fait pour répondre à cette situation. Les États devraient s'engager à élaborer des politiques d'urgence alimentaire et un revenu basique d'urgence afin d'aider les secteurs les plus vulnérables, et pas seulement le secteur privé, comme c'est le cas actuellement. La pandémie pourrait durer jusqu'en septembre cette année, mais la récession économique perdurera probablement pendant de nombreuses années. Cette récession économique affecte également les pays qui encouragent la coopération internationale et soutiennent les peuples autochtones; de ce fait il faut s'attendre à une diminution de cette coopération dans les années à venir.

Pour toutes ces raisons, certaines des initiatives menées se sont axées sur la promotion des jardins potagers et marchés communautaires, de l'échange de biens, de recettes, et l'accès à l'eau.

5) Processus de paix et sécurité

Le problème des contrôles de police et militaires drastiques. C'est quelque chose de nécessaire pendant l'état d'urgence, mais que se passera-t-il ensuite ? Nous devons appeler à éviter les abus d'autorité. Si ces contrôles de police et militaires drastiques ne sont pas associés à des mesures de santé efficaces et des politiques d'urgence alimentaire, alors la volonté est seulement d'accroître le pouvoir politique et l'assujettissement de la population. De nombreux gouvernements ont profité de la situation pandémique pour renforcer leur autoritarisme, et cela ne doit pas être permis.

La situation particulière en Colombie et les défis que représente le conflit armé. Au pic de la pandémie et de la crise alimentaire, la Colombie est encore en proie à des violences internes et conflits armés. Parmi les principaux groupes vulnérables on retrouve les peuples autochtones, les chefs et les défenseurs. Nous attirons l'attention sur la situation extrêmement difficile en Colombie, ainsi que dans d'autres pays qui se trouvent dans une situation similaire causée par une crise politique et institutionnelle sans précédents depuis longtemps.

Il est pertinent de consulter le suivi et les signalements de cas de bavures policières lors des confinements. Certains cas ont été signalés en Argentine et au Chili.

6) Les conséquences des changements climatiques

Il est important de garder à l'esprit que la pandémie va toucher plus fortement les peuples des zones tempérées, des régions montagneuses et du cône Sud. Il faudra redoubler de précautions pendant l'hiver austral (juin-août) dans ces régions. Semblable à la grippe, la maladie est plus facilement transmissible pendant les périodes froides, tempérées et les changements de saisons, et moins sous les climats chauds et tempérés. Des précautions supplémentaires devront être prises par les peuples autochtones vivant dans ces régions au cours de l'hiver, car ils seront alors plus vulnérables que jamais.

Il faut mentionner l'importance des actions des peuples autochtones pour la préservation et la protection de l'environnement et de la Terre mère, la préservation des ressources naturelles comme l'eau et la terre, dans ce contexte, pour garantir un approvisionnement alimentaire et faire face aux changements climatiques.

Au RED LAC, nous avons eu besoin de partager nos idées et apprendre des stratégies développées dans chacun des pays de la région. Cette situation ne touche pas qu'un seul pays, mais le monde entier, y compris les peuples autochtones qui y vivent.

Nous devons rappeler que notre consentement libre, préalable et éclairé fait partie de nos droits collectifs pour toute mesure, et que la situation d'urgence ne devrait pas être une excuse pour porter atteinte aux droits de l'Homme ou faire un usage excessif des forces armées. Les actions menées doivent respecter les spécificités culturelles, car la pandémie de Covid-19 n'est pas seulement une urgence; nous, les peuples autochtones, savons qu'elle va avoir un impact sur nos économies, notre alimentation et nos droits individuels. Ajoutant aux effets des changements climatiques, cette année et celle à venir seront particulièrement difficiles, mais cela peut également être l'opportunité de continuer à exhorter à la promotion des droits des peuples autochtones et de s'assurer que le Programme à l'horizon 2030 soit effectivement réalisé.

OCÉANIE

LES IMPACTS DE LA COVID-19 DANS LE PACIFIQUE EN CE QUI CONCERNE LE RESPECT DES DROITS DE PEUPLES AUTOCHTONES: RÉFLEXION, RÉAJUSTEMENT ET RÉSILIENCE POUR QUE LES DROITS DE L'HOMME SOIENT UNE RÉALITÉ EN OCÉANIE

Par Joshua Cooper, Directeur général, Oceania Human Rights

L'histoire du Pacifique rappelle à quel point les droits culturels, sociaux et économiques, plus particulièrement l'article I (droit à l'autodétermination), l'article II (droit à la qualité de vie) et l'article 12 (droit à la santé) sont cruciaux pour tous les habitants des nations insulaires.

Les peuples autochtones du Pacifique ont passé en revue les situations sanitaires atroces qui ont dévasté les nations du grand océan par le passé. L'Océanie a tiré les leçons de ces précédentes expériences liées à la santé et est décidée à se montrer déterminée pour sauver des vies. L'Océanie a reconnu la réalité émergeante à travers le globe début 2020 et pris des mesures préventives pour protéger les vies humaines.

Les peuples autochtones du pacifique ont réalisé que la culture d'accueil et les pratiques locales existaient encore et pouvaient être renforcées à travers des politiques étatiques de rétablissement et de recherche de politiques publiques ancrées dans les valeurs autochtones. Le réajustement des droits des peuples autochtones ancré dans les valeurs de la société, leurs voix et visions offrent des opportunités pour survivre mais également s'épanouir alors que le monde continue d'affronter la COVID-19 et la crise climatique.

Les peuples autochtones du Pacifique saisissent qu'il est primordial de sauver les vies humaines et de s'assurer que les erreurs du passé, sous l'égide coloniale, ne soient pas répétées. La cosmologie autochtone nous apprend que le retour à la normale n'est pas nécessairement le meilleur moyen d'avancer pour le Pacifique et le monde. De plus, et surtout, les peuples autochtones du Pacifique savent que les racines de leur culture puisent loin dans la résilience pour s'adapter aux vagues de défis qui frappent nos côtes.

Le 1^{er} mars 2020, je suis arrivé à Nadi, l'aéroport des Fidji. Voir le soleil se lever au-dessus de l'archipel d'une nature magnifique entre le camaïeu de bleu de l'océan, les côtes sauvages, les vallées luxuriantes de verdure et les robustes montagnes de Viti Levu, est l'une des meilleures manières de commencer une journée. Cependant, quelque chose était différent à mon arrivée, la musique était toujours la même. Nous avons été accueillis par un groupe de musique mais il ne jouait pas en continu pour toutes les personnes descendant de l'avion. Un agent de santé prenait la température en pointant un thermomètre sur le front de chaque passager. Si le chiffre était assez faible, un sourire apparaissait immédiatement sur son visage et le mot "Bula" était gaiement prononcé. "Bula" n'avait jamais sonné aussi doux et je suis immédiatement sorti dans Nadi pour regarder Fidji se lever. Mordre dans un beignet crémeux n'avait jamais été aussi délicieux et les flamboyants royaux étaient en pleine floraison. Le test final serait l'entrée, le jour suivant à Apia, Samoa, accueillant la toute première session des Organes de traités de l'ONU relatifs aux droits de l'homme dans la région. La récompense si le test était réussi, serait de participer à la session du Comité des

Tous les participants à la session de Comité des droits de l'enfant de l'ONU étaient prêts à passer par cette précaution renforcée. Nous savons qu'il y a eu récemment une épidémie de rougeole en décembre 2019. Nous connaissons également l'histoire des enjeux liés aux droits de l'Homme et à la santé sur Samoa.

Le 7 novembre 1918, le Talune accostait à Apia en provenance d'Auckland. Avant que le calme ne soit revenu, 22% du peuple de Samoa était mort de la grippe. La pandémie a fait des ravages sur les vies humaines et sur les 38 302 habitants, 8 500 ont péri. Tonga a également perdu 80% de sa population. Ces leçons nous ont encouragé à être proactifs, et adopter une politique préventive face à la COVID-19. Cela a sauvé de nombreuses vies en Océanie et maintenu beaucoup de communautés isolées et renfermées de bien des façons mais la société dans son ensemble a pu continuer à vivre en harmonie avec peu de points communs avec ce que le reste du monde traversait.

Les peuples du Pacifique n'ont jamais oublié et savent avancer avec les leçons du passé. La politique proactive de prévention était d'isoler les îles et de minimiser l'impact de la pandémie planétaire grimpeuse. Les États des îles du Pacifique ont très tôt décidé de fermer leurs frontières et éliminer tout risque de propagation, en pensant à la santé de tous avant l'économie.

Dans l'une des plus grandes nations habitées des îles du Pacifique, la Nouvelle-Zélande, à la mi-mars, une politique d'auto-isollement de deux semaines a été établie, et avant la fin du mois, tous les étrangers étaient interdits d'entrée sur le territoire. La première ministre, Jacinda Ardern, a fait remarquer sa localisation comme point de trajet clé et pris la responsabilité

de protéger rapidement et sérieusement ses voisins du Pacifique en se basant sur la science et la sagesse.

À la fin du mois de mars, quand le monde a mis en suspens toutes nos habitudes et se débattait avec la flambée de la COVID-19, le Pacifique enregistrait seulement son premier décès. L'Organisation

Mondiale de la Santé nous a fourni des cartouches de test GeneXpert pour des résultats et une prise en charge rapides.

À la fin du mois d'avril, la Nouvelle-Zélande achevait cinq semaines de confinement strict de niveau 4, et 75% de l'économie du pays se remettait en marche. Cela illustre la voie à suivre pour les îles du Pacifique, en se concentrant d'abord et avant tout sur la santé et ainsi permettre de mieux se reconstruire dans l'identité du Pacifique entre équilibre et beauté.

La Nouvelle Zélande est l'une des premières nations à éradiquer avec succès la COVID-19 de son territoire. Toutes les restrictions domestiques ont été levées mais les frontières sont restées closes. Mi-juin, plus de 20 000 fans allaient au match de rugby en toute sécurité dans des stades bondés. La campagne de tests, menée avec ténacité était nécessaire pour protéger la santé des nations sur Pacifique.

Depuis mars, alors que les chiffres continuent d'augmenter et que le nombre de morts atteint des records, les États des îles du Pacifique sont fiers d'annoncer officiellement qu'ils sont à l'abri du virus. Le défi est maintenant de choisir entre faire revivre le tourisme ou laisser les frontières fermées avec les conséquences économiques que cela implique. Mi-juin, 15 nations d'Océanie se sont déclarées à l'abri du virus.

Des efforts précoces et fermes ancrés dans l'éducation sont essentiels pour éliminer la COVID-19. Toutes les politiques publiques des îles du Pacifique doivent rester cohérentes, logiques, et expliquer avec calme et confiance les étapes spécifiques d'un point de vue scientifique pour sauver des vies humaines et prendre soin les uns des autres durant la crise de la COVID-19. Les leçons apprises de cette crise seront précieuses pour les efforts à venir pour répondre à l'urgence climatique.

Nous devons nous unir en une équipe tenace et ouverte au changement dans cette crise de la COVID-19. La campagne de santé publique unifiée a été renforcée à six mois des fermetures et arrêts au niveau mondial des différents pays. En août, les Nations Unies ont travaillé en collaboration avec les défenseurs, militants, athlètes et artistes des îles du Pacifique pour créer Pacific Unite : Saving Lives Together. Cette œuvre unique des Nations Unies a été une première dans son genre, un concert diffusé à la télévision et sur internet se

“Les peuples autochtones du pacifique ont réalisé que la culture d'accueil et les pratiques locales existaient encore et pouvaient être renforcées à travers des politiques étatiques de rétablissement et de recherche de politiques publiques ancrées dans les valeurs autochtones. Le réajustement des droits des peuples autochtones ancré dans les valeurs de la société, leurs voix et visions offrent des opportunités pour survivre mais également s'épanouir alors que le monde continue d'affronter la COVID-19 et la crise climatique.”

droits de l'enfant de l'ONU représentant quatre nations du Pacifique et aux événements parallèles du jour du pavillon Talanoa. À mon arrivée sur Samoa, un groupe encore plus strict d'agents de santé vérifiait tous les documents de tests de moins de 48 heures avant le départ et faisait passer un autre test de température, cette fois dans l'oreille.

déclinant à travers toute l'Océanie pour renforcer les actions en faveur des droits de l'Homme et de la santé publique et continuer à œuvrer ensemble à travers la région Pacifique mais également en collaboration avec le reste de la planète contre la pandémie de COVID-19.

Ce concert virtuel d'août a été organisé par Auntie Tala des Laughing Samoans mettant en scène des messages pour maintenir l'élan de lutte contre le coronavirus, envoyés par des défenseurs de haut niveau des Nations Unies, des dirigeants des États des îles du Pacifique et d'incroyables artistes partageant leurs philosophies à travers des chants des quatre coins de l'Océanie.

La Secrétaire générale adjointe de l'ONU, Amina Mohammed, et le Directeur de l'Organisation Mondiale de la Santé, Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus, ont pris la parole pour unir les îles, aux côtés du premier ministre de Tuvalu et du président de Palaos, ainsi que son altesse royale la Princesse Salote Mafileo Pilolevu Tuita de Tonga et Riji, et l'équipe nationale de rugby à 7, accompagnés de Miss Pacific Islands. Les temps forts de l'évènement ont été les performances de Te Vaka, Yosh, Jah Boy, Skillz et Poly Flavour qui ont divertit le public tout en le sensibilisant sur les manières de poursuivre les politiques publiques positives de prévention et de protection de la santé de tous les insulaires du Pacifique.

Le concert Pacific Unite était le tout premier concert virtuel avec des artistes d'Océanie à être accessible à tous les publics des îles du Pacifique et à travers la planète, mettant en lumière une approche basée sur les droits de l'Homme et montrant que des solutions fortes ressortent lorsque la société civile et les gouvernements travaillent en partenariat. Le concert Pacific Unite avait également pour but d'honorer la contribution du personnel essentiel pour prévenir la transmission du virus et sauver des vies. C'était également à appel à rester vigilant car de nombreuses communautés vulnérables sont encore confrontées aux conséquences critiques de ce défi sans précédent dans le Pacifique.

Le concert Pacific Unite a aidé à connecter les pays les plus isolés de la planète. En septembre, lorsque le monde s'est réuni à l'ouverture annuelle de l'Assemblée Générale pour commémorer le 75ème anniversaire de la création des Nations Unies, le Pacifique s'est tenu la

tête haute, fort de sa capacité à agir avec détermination pour sauver des vies grâce aux savoirs traditionnels et aux politiques publiques ancrées dans la culture du Pacifique. 12 pays ont proclamé n'avoir aucun cas de COVID-19. Deux ont été rejetés car les dictateurs de ces pays ne sont pas dignes de confiance. Les 10 pays restants appartenaient tous aux Nations du vaste océan Pacifique : les îles Marshall, les Samoa, les Tonga, les Kiribati, le Palaos, la Micronésie, les Tuvalu, Nauru, les îles Salomon et le Vanuatu.

L'action rapide de fermeture des frontières en dépit des conséquences économiques a été une décision héroïque et a éclairé le prisme des droits de l'Homme pour sauver des vies. Il était nécessaire que les nations reconnaissent que les établissements de santé n'avaient pas assez de ressources pour affronter une telle crise sanitaire. Dans les îles Salomon et à Nauru il n'y avait pas de lits disponibles en soins intensifs, et les îles Cook n'avaient que deux appareils de respiration artificielle.

La communauté mondiale se doit de féliciter l'approche préventive du Pacifique face à la pandémie de COVID-19 et les multiples crises qu'affrontent l'Océanie. Alors que les gens devaient s'isoler de la COVID-19 et utiliser de l'eau propre en permanence pour éviter la propagation de la maladie, le cyclone tropical Harold a démontré que l'urgence climatique pouvait frapper en même temps.

Si le monde prend la Décennie d'action pour les Objectifs de développement durables des Nations Unies sérieusement afin de concrétiser les objectifs du Programme à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris, les parties prenantes doivent mettre en place de nouvelles actions et activités pour apporter des solutions dans le Pacifique. Les peuples du Pacifique sont prêts à tout, comme le montre la crise de la COVID-19 et, les politiques préventives d'adaptation. Cependant, il est crucial de décarboner avec sincérité et solidarité par le biais d'atténuations et d'aide face aux multiples crises auxquelles l'humanité est confrontée, pour que le Pacifique puisse se reconstruire en mieux, en équilibre et en beauté.

Nous sommes tous concernés par la crise COVID-19 et l'urgence climatique. Le monde ne doit pas oublier l'Océanie dans sa mise en place d'une approche mondiale pour réaliser les objectifs du Programme à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris.

Une entraide qui reconnaît l'expertise des peuples autochtones forgera une approche équilibrée, basée sur les droits de l'Homme, qui nous permette à tous de monter dans nos vaka et canoés pour voguer au-devant des défis inexplorés auxquels l'humanité sera confrontée tout en restant engagés à Malama Honua – prendre soin les uns des autres et de notre grande île qu'est la planète.

ASIE

COVID-19 ET PEUPLES AUTOCHTONES

Par le Pacte asiatique des peuples autochtones (AIPP - Asia Indigenous Peoples Pact), cet article a été écrit en s'appuyant sur certaines parties du rapport complet "Rapport régional sur les peuples autochtones d'Asie et la Covid-19: difficultés à réaliser les ODD", soumis à l'attention du Grand groupe des peuples autochtones (Indigenous Peoples Major Group - IPMG)'

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions dramatiques sur le monde, menaçant considérablement la vie et la paix de l'humanité. La crise sanitaire, associée à des effets socioéconomiques causés par un confinement ayant un impact sur la mobilité, les moyens de subsistance, la génération de revenus et l'accès à la nourriture, a eu des effets dévastateurs disproportionnés sur les peuples autochtones, les personnes handicapées, et les femmes à travers le monde. Le manque d'information fiables en langues autochtones a également suscité la crainte parmi ces groupes déjà vulnérables. Alors que la solidarité et la coopération s'avèrent nécessaires, les rapports publiés montrent toujours une intensification des discriminations raciales, de l'incrimination, et des violations des droits de l'Homme à l'encontre des peuples autochtones, de différentes manières. La sécurité humaine des peuples autochtones ainsi que les situations politiques se détériorent à travers le monde, qui est déjà plongé dans le chaos. Alors que leurs homologues non-autochtones se remettent progressivement du choc et s'adaptent à la "nouvelle normalité", les peuples autochtones portent toujours le lourd fardeau de l'érosion de leurs moyens de subsistance et de leur bien-être, associé au recul de leurs droits.

Avant que le monde ne soit totalement submergé par l'urgence de la pandémie mondiale de COVID-19, l'attention s'était tournée vers les peuples autochtones, auparavant invisibles, grâce aux efforts de collaboration entre les leaders autochtones de par le monde et les Nations Unies ainsi que les autres organes et mécanismes compétents, dans l'espoir d'améliorer les moyens leurs subsistance et d'obtenir l'égalité de statut social. En 2015, les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés dans la continuité de la mission lancée par les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) de réponse aux défis économiques, sociaux et environnementaux afin de parvenir à un développement durable. Parmi les 17 objectifs et 196 cibles mis en avant par les ODD avec le principe de "ne laisser personne de côté", un grand nombre se rapporte directement ou indirectement aux droits et au bien-être des peuples autochtones. À cinq ans du début de leur mise en œuvre, en 2020, cependant, les rapports d'examen montrent qu'en dehors du fait qu'aucun pays n'est en voie d'attendre tous les ODD, certains ODD sont même en régression. Un rapport publié par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) affirme que l'Asie Pacifique n'attendra aucun des 17 objectifs d'ici la date cible de 2030, si elle poursuit sa trajectoire actuelle. Le rapport stipule plus en détails que "l'ANASE a fait marche arrière sur la croissance économique et le travail décent (ODD n°8), la lutte contre les changements climatiques (ODD n°13), et la paix, justice et institutions efficaces (ODD 16), ainsi que dans d'autres domaines nécessitant une action immédiate pour renverser ces tendances, y compris un certain nombre d'autres indicateurs environnementaux et sociaux."

Il est donc impératif, à ce stade, que les États et autres acteurs du développement entament un partenariat sincère avec les peuples autochtones, en toute bonne foi, et de manière collaborative afin de résoudre de manière durable les défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones dans le cadre de la crise du coronavirus. Afin d'apporter des mécanismes de réponse adaptés, il est important de commencer par assurer des services de santé, d'information et des systèmes garantissant la sécurité des peuples autochtones. Il est également urgent d'améliorer la situation socio-économique et les services de base ainsi que de mettre en place un mécanisme de reprise de l'économie, sous

réserve que toutes ces interventions et actions suivent le processus de consentement libre, préalable et éclairé, et que les agences onusiennes et les gouvernements respectent la souveraineté alimentaire des peuples autochtones, leurs droits à la terre, et reconnaissent l'importance de la biodiversité unique préservée sur les territoires autochtones. Le respect de leurs engagements et obligations en matière de droits de l'Homme par les États est crucial pour la réalisation des ODD pour les peuples autochtones, cela passe par des actions de transformation et de démocratisation, la reconnaissance de l'importance de l'égalité et de l'autonomisation ainsi qu'un partenariat avec les peuples autochtones et leurs communautés. Il est également vital de renforcer le cadre étatique pour les plus vulnérables et d'encourager le développement durable ; en d'autres termes, nous avons besoin de systèmes adaptés aux besoins des peuples autochtones.

Répercussions et obstacles causés par la COVID-19 sur la santé et le développement durable des peuples autochtones

Les informations recueillies par l'AIPP à travers un sondage des membres d'organisations de 14 pays, montre les répercussions de la COVID-19 sur les peuples autochtones. Les pays ayant le plus grand nombre de cas confirmés sont l'Inde, le Bangladesh, l'Indonésie, les Philippines, le Japon, la Malaisie et le Népal (en date du 12 juin). En fait, les peuples autochtones, en particulier les femmes et filles autochtones, sont souvent touchées de manière disproportionnée par les épidémies et autres crises. Les femmes sont souvent confrontées à des barrières en ce qui concerne la santé, du fait d'un manque d'autonomie sur leur propre santé sexuelle et reproductive, d'un accès inadéquat aux services de santé, de l'insuffisance de ressources financières ainsi que de l'intensification des violences sexistes, entre autres. Certains cas confirmés de peuples autochtones ayant contracté la COVID-19 ont été signalés aux Philippines, au Bangladesh et en Malaisie. Un jeune autochtone de Tripura âgé de trente ans est décédé de symptômes du coronavirus alors qu'il était traité à l'hôpital Khagrachari Sadar des Chittagong Hill Tracts, au Bangladesh, le 25 mars 2020. Les chiffres ne font qu'augmenter au fur et à mesure que les migrants sont rapatriés en grand nombre sur leurs territoires d'origine. Cela se fait par le biais de systèmes de transports publics bondés et via des centres de quarantaine

sous-équipés et insalubres à leur arrivée. Dans le nord-est de l'Inde où la plupart des États recensent une grande population autochtone, le nombre de cas a terriblement augmenté depuis le rapatriement interétatique des migrants, les chiffres de 2020 sont de 4 964 cas dans l'Assam, 1 135 pour le Tripura, 552 au Manipur, 113 au Nagaland, 121 au Mizoram, 99 pour l'Arunachal Pradesh, 70 pour le Sikkim et 44 au Meghalaya. Le nombre de tests et de cas positifs augmente chaque jour. Comme l'accès aux centres de santé est très limité dans les régions autochtones, la sécurité des communautés autochtones est très fortement menacée.

Les impacts de la COVID-19 sur les peuples autochtones sont pluridimensionnels. Parmi ces répercussions, les questions de santé sont les plus pressantes, et directement liées au bien-être des peuples autochtones. Les peuples autochtones sont "environ trois fois plus susceptibles de vivre dans ces conditions de pauvreté extrême que leurs homologues non-autochtones"¹⁰ ce qui augmente également leur propension à développer d'autres problèmes de santé, les rendant extrêmement vulnérables aux attaques de virus. Comme l'attention est essentiellement, si non entièrement, tournée vers le traitement de la COVID-19, les services pour les autres problèmes de santé sont manqués de ressources, ce qui engendre une aggravation des autres maladies. En plus de la pauvreté et des mauvaises conditions de santé, de nombreux peuples autochtones vivent dans des zones reculées ou isolées, où les services de soins de santé, l'assainissement et les équipements de protection (comme les masques) ainsi que des informations précises et fiables sur la COVID-19 ont du mal à parvenir et en capacité réduite voire restent inexistantes. Dans de nombreuses parties de la région Asie, les gouvernements n'ont pas encore fourni de traduction en langue locale des informations et celles-ci ne sont pas non plus facilement accessibles aux personnes handicapées.

Le manque de sécurité alimentaire est une autre menace pesant sur le bien-être des peuples autochtones. Pour les communautés dont l'accès aux produits alimentaires est limité sur leur territoire, l'épidémie et les mesures de réponse consécutives souvent en hâte comme les confinements nationaux peuvent les couper complètement de leurs sources d'approvisionnement. Étant donné que de nombreux peuples autochtones dépendent également

de leurs revenus journaliers, la perte de leur emploi pendant la pandémie peut s'avérer dévastatrice pour leurs familles. Comme les stocks de nourritures deviennent limités voire rares, de nombreuses communautés autochtones craignent que si des infections apparaissent sur leurs territoires, elles

“La COVID-19 sert d'excuse pour exploiter encore plus les terres et territoires autochtones. Les sociétés transnationales (ST) avec l'appui de certains états et gouvernements locaux, ont accéléré leurs programmes voraces visant les terres et les ressources autochtones. Souvent, ces projets de grande ampleur sont dévastateurs pour les terres et moyens de subsistance des communautés autochtones et engendrent des violations consécutives de leurs droits à l'autodétermination et à l'intégrité écologique.”

pourraient prendre une ampleur considérable et causer des dégâts terribles. De nombreux représentants autochtones, dans leur appel à la révision des politiques et des mesures prises pour contenir le virus, ont fermement déclaré: "ce n'est pas le coronavirus mais la faim qui va nous tuer".

Alors que leur bien-être et leurs moyens de subsistance sont menacés, les peuples autochtones sont également forcés de faire face aux répercussions de la peur et l'angoisse populaire liée à la COVID-19. Les attaques raciales et la discrimination contre les peuples autochtones du nord-est de l'Inde sont montées en flèche depuis le début de la pandémie de COVID-19, en mépris du fait que les états du nord-est recensent le nombre de cas parmi les plus faibles. Ces cas sont principalement présents dans les villes où un grand nombre de peuples autochtones du nord-est migrent pour leurs études ou les opportunités d'emploi. Au lieu de reconnaître leur contribution au bien-être socioéconomique de la société, les cas de racisme à leur encontre sont affaires courantes, et la situation empire à cause de la pandémie. Ils se voient traités de "coronavirus" et se font provoquer et accuser d'avoir ramené le virus depuis leurs communautés. Il y a eu de nombreux exemples de personnes du nord-est qui se sont fait cracher dessus,

se sont vu refuser l'entrée des magasins même pour acheter des denrées de première nécessité, se sont fait frapper ou emmener en garde-à-vue sans explication. Il y a eu plusieurs signalements de maltraitance envers les travailleurs migrants et les femmes de cette région vivant dans des conditions traumatiques dans les zones urbaines. Ces cas sont de sérieuses violations de droits de l'Homme à l'encontre des peuples autochtones, reflétant une inégalité raciale de longue date au sein de la société indienne. La COVID-19 a joué le rôle de vecteur, mettant en lumière ce problème chronique et faire reculer un peu plus les objectifs de développement durable relatifs à la création d'une société égalitaire et inclusive.

En se penchant sur les ODD et la promesse clé de "ne laisser personne de côté", il reste aujourd'hui vrai que les risques sont

réels et majeurs de laisser de nombreuses personnes de côté en ce qui concerne les mesures vitales. Les moyens de subsistance et le bien-être des peuples autochtones, ainsi que leur dignité, leur liberté et leur sécurité en tant qu'êtres humains égaux sont cruellement en danger.

Répercussions et difficultés engendrées par les mesures de réponse sur le bien-être et le développement durable des peuples autochtones

Pendant l'état d'urgence, les citoyens se tournent avec espoir vers le gouvernement pour l'aide au sinistre et les secours d'urgence. Afin de contenir la contagion du virus et réduire au maximum son impact, les gouvernements des pays touchés ont tous mis en place différentes politiques et plans qu'ils jugent appropriés. Les gouvernements ont annoncé l'attribution d'enveloppes budgétaires et d'aides matérielles comme de la nourriture, de l'eau et du matériel médical pour soulager l'impact socioéconomique sur leur peuple. En effet, ces mesures sont conçues avec de bonnes intentions. Certains gouvernements sont conscients du fardeau supplémentaire qui pèse sur les peuples autochtones et ont établi des politiques et programmes spécifiques en référence aux terres, à la santé,

aux problèmes de scolarité des peuples autochtones et ont mis en place des institutions dédiées pour s'occuper de ces questions. Le gouvernement Thaï soutient les travailleurs et agriculteurs touchés par la COVID-19 avec une indemnité de 5 000 bahts per mois pendant trois mois. Comme le nombre d'infections diminue, ils allègent étape par étape les restrictions afin de stimuler l'économie et sécuriser les emplois. L'Inde a son propre Ministère des affaires tribales. Aux Philippines, il existe une Commission nationale sur les peuples autochtones. Ces institutions sont supposées être le principal organe en charge des plans menés par le gouvernement. Cependant, il est souvent constaté sur le terrain que les secours d'urgence nommés par le gouvernement ne parviennent pas jusqu'aux peuples autochtones à temps, voire pas du tout.

Il est donc décourageant de voir qu'un grand nombre de ces politiques, projets, et leurs mises en œuvre ont soit ignoré des groupes sociaux en particulier, dont les peuples autochtones, les personnes handicapées, les femmes et les anciens autochtones ou bien sont déployées lentement, ou pire, avec des répercussions sur de nombreux autres aspects de leurs vies. Ainsi, les risques et les défis que rencontrent les peuples autochtones sont exacerbés par le manque de prise de responsabilité des institutions dans la mise en œuvre de politiques et programme de lutte contre la pandémie qui soient sans danger et adaptés aux besoins durables des peuples autochtones.

Indépendamment des opérations de secours du gouvernement, certaines organisations autochtones ont également pris des mesures pour recevoir et distribuer des paniers de secours comme du riz, des conserves, des médicaments (en particulier pour les personnes handicapées), des œufs et des légumes aux communautés urbaines dans le besoin ou vulnérables. L'AIPP, à travers ses membres et son réseau, a organisé des actions de secours dans plusieurs pays et mis en place un Réseau de réponse régionale à la COVID-19. Cependant, ces groupes disposent de ressources limitées pour poursuivre leurs actions et dépendent énormément des donations.

Les politiques adoptées universellement par les gouvernements sont la distanciation sociale, la quarantaine et le confinement national, bien qu'à différents degrés. La distanciation sociale peut être difficile à pratiquer car certaines communautés

autochtones vivent dans des conditions de surpopulation. Comme de nombreux peuples autochtones migrent vers les villes pour travailler comme manœuvres, leurs conditions de travail les empêchent également de se plier aux règles de la distanciation sociale. Le confinement étant considéré comme une mesure de santé publique efficace, les activités sociales et économiques des communautés autochtones sont fortement perturbées. Culturellement, les peuples autochtones ont tendance à se réunir en groupe pour accomplir des rituels en temps de crise ou lors des activités agricoles en commun. En ce qui concerne les centres de quarantaine, nombre d'entre eux sont mal équipés. Certains sont incapables d'assurer une vraie distanciation entre les personnes, ce qui entraîne une flambée des cas d'infection après la "quarantaine". De nombreuses mesures de confinement sont prises de manière précipitée, ce qui a engendré de nombreuses répercussions négatives, en particulier sur les groupes marginalisés.

Pendant le confinement, de nombreux gouvernements n'ont pas réussi à transmettre aux gens des informations sur la COVID-19, semant la panique et l'incertitude. Comme l'accès aux moyens sanitaires et aides d'urgences, ainsi qu'aux soins de santé publique reste impossible dans de nombreuses zones rurales et reculées où vivent les peuples autochtones, un grand nombre d'entre eux se trouvent dans une situation difficile. Cela est largement dû aux discriminations systématiques et de longue date par la société et ses institutions plutôt qu'à une erreur de négligence accidentelle. Les étudiants font partie des groupes les plus impactés pendant la pandémie car de nombreuses écoles sont contraintes de fermer et les infrastructures de certaines écoles ne sont pas appropriées pour l'endiguement de maladies infectieuses. L'égalité d'accès à l'éducation s'est aussi détériorée pendant le confinement.

Face à cette situation imprévisible, de nombreux gouvernements ont instauré ou ordonné la généralisation des cours sans fondements scientifiques. Cette politique a généré une augmentation de la fracture sociale entre les plus favorisés sur le plan économique et les moins favorisés. Des groupes comme les peuples autochtones se retrouvent exclus de l'éducation à cause de manque d'accès aux outils numériques/en ligne, alors que celle-ci est fondamentale dans un pays démocratique qui se doit de garantir un enseignement

public universel. De plus, les personnes les plus touchées sont les personnes handicapées dont les besoins ou inquiétudes spécifiques n'ont pas été pris en compte.

La gestion des questions de migration par le gouvernement s'est également avérée inefficace et insuffisante dans de nombreux pays. Les travailleurs migrants du pays et étrangers sont la cheville ouvrière des industries intensives de cette région. Les peuples autochtones représentent un grand pourcentage de travailleurs migrants en zone urbaine. Un confinement soudain pourrait rendre leurs vies incertaines et nuire gravement à leurs vies et celles de leurs familles. Ces questions sont particulièrement saillantes dans les pays comme la Thaïlande, comptant des millions de migrants venant des pays voisins et également des migrants internes, comme la plupart des pays, l'impact de la COVID-19 les concerne directement eux aussi.

Les impacts socioéconomiques énumérés ci-dessus représentent les difficultés rencontrées par les populations autochtones à cause des mesures d'urgence inappropriées face à la COVID-19, étant donné que ces mesures provoquent des problèmes en matière de santé, la fracturation de la chaîne de valeur, la perte d'emplois, l'arrêt des versements aux familles et la migration inverse vers les communautés. Cette liste n'étant pas exhaustive, dans le cadre d'urgence mondiale, les inégalités historiques entre les groupes raciaux et ethniques ont été réveillées, engendrant des conséquences encore plus graves en termes de droits et de sécurité des peuples autochtones. Les conflits de droits territoriaux, la militarisation, et les violations des droits de l'Homme se trouvent exacerbés pendant le confinement pandémique.

La COVID-19 sert d'excuse pour exploiter encore plus les terres et territoires autochtones. Les sociétés transnationales (ST) avec l'appui de certains états et gouvernements locaux, ont accéléré leurs programmes voraces visant les terres et les ressources autochtones. Souvent, ces projets de grande ampleur sont dévastateurs pour les terres et moyens de subsistance des communautés autochtones et engendrent des violations consécutives de leurs droits à l'autodétermination et à l'intégrité écologique. Pendant la pandémie, alors que les gens sont enfermés par le confinement et la quarantaine, et que les rassemblements communautaires et les manifestations sont interdits, l'exploitation des ressources, l'accapement des terres et les violations

des droits continuent. "Les militants pour les droits aux terres et les défenseurs des droits des peuples autochtones sont incriminés et attaqués pour vouloir défendre nos territoires ancestraux et nos modes de vie" remarque un rapport préparé par le Mouvement des peuples autochtones pour l'autodétermination et la libération.

Certains gouvernements profitent de la COVID-19 pour mener des opérations militaires, ciblant les militants et leaders, et s'attaquant à la liberté de parole, entre autres. Avec l'intensification de la militarisation de certaines parties de l'Asie, en particulier la Birmanie, le Bangladesh, le nord-est de l'Inde et les Philippines, de nombreuses personnes ont été torturées ou tuées. "Dans le contexte du confinement, on ne peut pas porter plainte auprès de la justice ou sortir pour protester, et les gouvernements tirent profit de cette situation pour mener à bien leurs propres projets et leurs intérêts personnels. On constate que les gouvernements reviennent sur les politiques et lois de protection, réduisant les mesures de protection de l'environnement, et détournant des terres forestières pour des projets de développement à grande échelle et à des fins agricoles". Le Secrétaire général du Pacte des peuples autochtones d'Asie (Asia Indigenous Peoples Pact - AIPP), M. Gam A. Shimray remarque et fait part dans son compte rendu de sa grande inquiétude au regard de la tournure de ces événements, et exhorte à l'action et la solidarité de la part des acteurs du développement.

Comme le blâme de la propagation du virus retombe sur de nombreux peuples autochtones, des émotions antagonistes bouillonnent en eux. Cela entraîne des comportements irrationnels, qui, s'ils ne sont pas pris en charge, peuvent engendrer des problèmes et écarts sociaux plus profonds. La détresse psychologique causée par la pandémie a également fait grimper en flèche le taux de suicide de certains pays. Le Népal a signalé un total de 875 suicides pendant la période de confinement depuis le 24 mars.

Dans l'ensemble, les mesures clés prises par les gouvernements et les institutions compétentes, le cas échéant, pour combattre la pandémie de COVID-19 se sont montrées insuffisantes et inefficaces pour les communautés autochtones. Certaines situations résultent des conséquences d'une mauvaise planification et mise en œuvre par les gouvernements nationaux et institutions compétentes, tandis que d'autres résultent de

la discrimination et le mépris des peuples autochtones. La mise en place de certaines mesures de restriction par les gouvernements a accru l'oppression systématique des communautés autochtones, discréditant encore le droit des peuples autochtones à l'autodétermination.

Efforts et initiatives des peuples autochtones pour lutter contre la COVID-19

De nombreuses communautés autochtones en Asie mettent en place leurs propres initiatives pour se sauver de la pandémie de COVID-19. Les rapports transmis indiquent que plusieurs communautés autochtones ont fait renaître leurs anciens rituels utilisés dans les cas d'épidémies. Ils se sont déclarés en auto-isollement et confinés leurs villages. Face au manque d'équipement, ils ont eux-mêmes organisé des ateliers pour la fabrication de masques, de savons et de désinfectants pour les mains. Certains ont même lancé des campagnes sur les réseaux sociaux, traduisant les messages de sensibilisation, les fiches d'information, et les brochures sur la COVID-19, et les diffusant à travers les communautés.

Nous croyons fermement que les peuples autochtones sont les gardiens de la richesse des savoirs, pratiques et cultures autochtones, qui sont profondément ancrés dans notre lien avec la terre, les territoires et les ressources naturelles et peuvent être pour beaucoup dans notre santé et notre bien-être. Ils ont passé l'épreuve du temps ainsi que des crises. Le rôle des anciens au sein des communautés autochtones est particulièrement important car ils sont l'épine dorsale de la survie et de l'épanouissement de ces communautés et jouent un rôle clé dans la perpétuation et la transmission des savoirs, pratiques et cultures autochtones à leurs descendances. Au cours de la crise de COVID-19, nous nous réjouissons de voir et entendre de nombreux cas de peuples autochtones qui prennent en main la lutte contre le virus et affrontent les politiques discriminatoires qu'on leur a imposées. En affinant leur connaissance du virus, leurs réponses ont également changé, passant de réponses guidées par la peur à des réponses bien planifiées.

Conclusion

Alors que le monde vit un changement monumental et que les nations déploient tour à tour leur "confinement", beaucoup se mettent à réfléchir à la relation entre les

hommes et leur environnement. Pourtant, à cinq ans de l'adoption des ODD par les Nations Unies, les peuples autochtones sont toujours soit invisibles par rapport aux forces dominantes de la société, soit marginalisés et peu respectés. À l'avenir, il est crucial de donner une place centrale aux peuples autochtones et reconnaître leurs valeurs et hétérogénéité, valeurs qui devraient être renforcées au sein des communautés non-autochtones. La protection des anciens est une valeur primordiale pour les communautés autochtones, en opposition avec la souffrance des seniors dans certains pays dans le contexte de la COVID-19. Le partage de nourriture est également une valeur essentielle chez les peuples autochtones, en particulier dans les moments de besoin. Alors que l'accumulation frénétique de produits et la thésaurisation ont été constatées dans de nombreuses villes, en particulier au début de la pandémie. Les valeurs des communautés autochtones sont des valeurs humaines fondamentales qui se sont avérées cruciales et durables pour l'espèce humaine et doivent être partagées, renforcées et adoptées. Il est plus que jamais urgent de reconnaître la souveraineté alimentaire des peuples autochtones, leurs droits territoriaux, et leur lien avec la biodiversité. Le résultat n'en sera que positif. Mais les peuples autochtones n'y parviendront jamais seuls. L'inclusion, l'égalité, la collaboration, et l'autonomisation des communautés autochtones dans tous les secteurs doivent constituer le principal code de conduite lorsque des ressources sont canalisées, ainsi que la création de conditions favorables pour un environnement post-coronavirus plus durable pour ces communautés.

POINT DE VUE DES FEMMES AUTOCHTONES

L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA VIE DES FEMMES AUTOCHTONES : RÉSISTER ET NOUS DÉFENDRE COLLECTIVEMENT

Par le Forum international des femmes autochtones, novembre 2020

La pandémie a accru les multiples inégalités et exclusions qui touchent la vie des femmes autochtones, comme la paupérisation, la violence et le racisme, un

accès limité à l'éducation et aux services de santé et d'eau potable, les déplacements forcés et la dégradation des ressources naturelles par les industries d'extraction, les projets énergétiques et les changements climatiques (CIM, 2020).

Le taux de létalité parmi les peuples autochtones est trois fois plus élevé que la moyenne nationale, ce qui signifie qu'une personne sur trois meurt de la COVID-19 (Muñoz-Torres et al., 2020). C'est le cas à Quintana Roo, au Mexique, où 40% de la population s'identifie comme Maya. La même chose se produit dans d'autres régions à travers le monde, où il apparaît clairement qu'il y a un lien entre l'ethnicité et le taux de mortalité observé.

Les défis auxquels sont confrontés les communautés autochtones pour subvenir à leurs besoins primaires rendent les mesures de prévention de la propagation du virus plus difficiles à mettre en place, comme le lavage fréquent des mains et le port de masques. Dans la nation Navajo, aux États-Unis, seul 30% de la population a accès à l'eau potable (Sala, 2020) et ils doivent parcourir environ 30 kilomètres plusieurs fois par semaine pour trouver une source d'eau potable (Lima, 2020).

Dans la plupart des régions du monde, l'accès limité aux soins de santé est un défi permanent. Michelle Tom, un médecin Navajo, a déclaré qu'à l'hôpital Wistow, en Arizona, il n'y avait pas assez de tests ni de lits d'hôpital disponibles pour soigner la population autochtone et qu'il n'y avait pas d'équipement de protection pour l'équipe médicale. Pour faire face à cette situation, ils ont demandé le soutien d'une ONG afin d'avoir accès aux soins de santé primaires pour se protéger et défendre leurs vies (Lima, 2020). Dans une plus large mesure, pour les peuples autochtones la santé n'est pas seulement liée au bien-être physique, mais également au bien-être spirituel. Le bien-être spirituel comporte différents éléments de la nature et de ses espaces collectifs qui sont aujourd'hui mis à mal. Les États n'arrivent pas à reconnaître ce concept.

Depuis la flambée de la pandémie de COVID-19, il est dit que les personnes âgées constituent le groupe le plus à risque. Chez les Chamorro, dans le Pacifique, les femmes âgées ou Manámko sont les seules locutrices natives. Le décès des anciens autochtones ne représente pas seulement une perte en vies humaines, mais également une perte de la culture

autochtone, qui vient accroître l'ethnocide actuel qui frappe les peuples autochtones.

Les quarantaines imposées et les restrictions en termes de mobilité signifient que les peuples autochtones ne peuvent pas maintenir le lien avec leurs espaces spirituels. Cela signifie également que les membres masculins et les jeunes femmes qui étudiaient ou travaillaient loin de leurs communautés n'ont pas pu rentrer chez eux/elles auprès de leurs familles. Cela a eu un énorme impact sur la charge de travail des femmes autochtones, principalement dans les familles où il y a eu des cas positifs de Covid-19, car ce sont elles qui ont dû se charger entièrement des soins.

Cette nouvelle responsabilité des soins de santé à domicile va faire prendre du retard aux enfants et jeunes autochtones dans leurs études. Au sein du peuple Chamorro, de l'île de Guam, la charge de travail a considérablement augmenté pour les filles et jeunes femmes qui s'occupent des femmes et hommes plus âgés, des membres de la famille qui sont malades, ainsi que de leurs frères et sœurs ou des enfants qui ne vont pas à l'école. La fermeture des écoles et la mise en place de programmes éducatifs en ligne ont creusé un peu plus l'écart en matière d'accès à l'éducation et aux médias pour les peuples autochtones.

Les multiples formes de violence sont un des problèmes les plus pressants sur lesquels nous avons travaillé au fil des années, y compris la violence structurelle, dans chacun des impacts mentionnés dans cet article, car elle fait partie de la culture systémique et est l'un des principaux problèmes relatifs à la vie des femmes autochtones.

Depuis le début de la pandémie, le nombre de cas de violences a augmenté au niveau mondial. Par exemple, en Guyane, Amérique du sud, les mineurs sont arrivés sur le territoire au fil du temps et ce sont les femmes de pouvoir qui sont responsables du suivi des points d'entrée dans la communauté, elles ont donc été menacées.

Les femmes autochtones Mukkuvar du Sri Lanka affirment que la violence conjugale est causée par les frustrations croissantes et la surpopulation des communautés. Les femmes Amazigh sont également touchées car elles considèrent que le confinement est un emprisonnement physique et psychologique.

De plus, nous avons remarqué que les systèmes d'aide au signalement d'agressions sexuelles et de violences sexistes ne sont pas actifs dans de nombreux pays, ce qui engendre un vide institutionnel qui ne fait qu'accroître la vulnérabilité des femmes autochtones dans le contexte de la COVID-19.

Dans certains pays, on a pu constater que les gouvernements ont intensifié le contrôle des zones et territoires autochtones pendant la pandémie. En Colombie, par exemple, les assassinats de défenseurs sociaux et autochtones dans la zone où vit le peuple Embera à Chocó n'ont pas pris fin pendant la période de confinement couverte par la recherche menée par le Forum international des femmes autochtones. Même dans des pays comme le Chili, l'armée et la police arrêtent et oppriment les autorités traditionnelles qui s'efforcent de contrôler les passages sur les territoires des communautés autochtones (CLACSO, 2020).

La lutte des femmes autochtones contre la pandémie

Face à cette situation critique, les femmes autochtones se sont montrées résilientes, adoptant des mesures innovantes et créatives basées sur les savoirs et pratiques ancestraux de leurs peuples, à travers lesquelles elles ont cherché à exprimer leurs droits en tant que femmes et membres de leurs peuples respectifs, de participation à l'exercice du droit à l'autodétermination, au renforcement des organisations pour les soins individuels et communautaires, au respect des différents points de vue et à la promotion de changements pour un monde juste et inclusif.

L'un des exemples de ceci est l'application des pratiques traditionnelles d'isolement pour éviter la transmission du virus dans la communauté, l'interdiction d'entrée et de sortie de personnes et la fermeture des frontières de la communauté, comme on a pu l'observer au Bangladesh et dans d'autres pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Dans certains cas, les femmes ont joué le rôle de garde barrière aux grilles et barricades.

De nombreux peuples ont tenu des rituels et pratiques de guérison menés par les femmes autochtones, comme le peuple Kankanaey Igorots de la Cordillère

“Nous, les femmes autochtones, avons analysé l'impact de la pandémie sur l'éducation, qui fait prendre du retard aux enfants autochtones. Pour réduire ce phénomène, les communautés ont mis en place certaines mesures, comme la distribution de livres au sein des communautés ayant peu ou pas d'accès aux réseaux ou aux supports pour l'apprentissage en ligne, afin que les filles et jeunes femmes ne manquent pas toute une année scolaire.”

(Ubaya/Tenerw) aux Philippines et Karen en Thaïlande (Kroh Yee). Les femmes de la nation Lakota, aux États-Unis, déclarent qu'elles ont résisté par la prière, les croyances culturelles et les temps de communion au sein de la communauté. L'accompagnement spirituel de diverses organisations les ont aidées à parler de leurs problèmes, restaurer leur équilibre physico-mental et gérer les répercussions de la crise.

De nombreuses organisations déclarent avoir "explorer les traitements médicaux autochtones traditionnels pour trouver des remèdes naturels de prévention et de traitement du coronavirus", qui, dans le cas des femmes Amazigh et Gbagyi au Maroc, et d'autres peuples d'Asie, d'Afrique, des États-Unis, d'Amérique latine et des Caraïbes, dérive de leur relation avec les territoires, la vision du monde, et l'environnement. Elles utilisent différents éléments des plantes, du feu, de l'eau, du sel, du savon noir, des épices, des bulbes, des racines et des écorces pour la stérilisation, la désinfection et la purification des aliments et pour les rituels de bien-être du corps et de l'esprit, y compris des inhalations et fumigations pour la purification des maisons d'une manière écologique et sécurisée.

Pour combattre l'insécurité alimentaire et maintenir la communauté en bonne santé, on peut citer les actions de partage

et/ou échange de nourriture, de produits désinfectants, des masques ont été fabriqués et offerts, ou un soutien quelconque a été apporté afin que les personnes coincées dans d'autres villes à cause des mesures de quarantaine puissent revenir, entre autres.

Nous, les femmes autochtones, avons analysé l'impact de la pandémie sur l'éducation, qui fait prendre du retard aux enfants autochtones. Pour réduire ce phénomène, les communautés ont mis en place certaines mesures, comme la distribution de livres au sein des communautés ayant peu ou pas d'accès aux réseaux ou aux supports pour l'apprentissage en ligne, afin que les filles et jeunes femmes ne manquent pas toute une année scolaire.

L'organisation des femmes de l'État d'Edo, au Nigeria, a donné la priorité à la distribution de masques aux personnes handicapées et les proches des personnes sans emploi. Dans d'autres cas, elles ont encouragé la création de petits fonds d'urgence.

Face au manque d'informations adaptées culturellement, les communautés autochtones ont préparé et diffusé des messages en langues autochtones pour une meilleure compréhension et acceptation de l'information. Certaines organisations ont organisé des événements publics, des visites à domicile, et demandé aux orateurs des communautés et radios de diffuser les informations relatives à la COVID-19.

Les réseaux sociaux ont été particulièrement utiles pour organiser ces campagnes, communiquer sur la situation dans les communautés et lever des fonds pour les communautés les plus touchées.

L'une des lignes de conduite a été la transmission intergénérationnelle, ainsi, dans plusieurs cas, des filles et jeunes femmes autochtones ont été formées à la fabrication de masques réutilisables ou à la production de serviettes hygiéniques distribués aux femmes et filles.

Il ne fait aucun doute que la pandémie a révélé la vulnérabilité mondiale de l'humanité, et nous a forcé à nous réimaginer et réinventer face à de nouvelles réalités. Cela nous a également donné l'opportunité de montrer l'importance des valeurs et savoirs des peuples autochtones pour préserver notre santé, comme la solidarité, la réciprocité, la dualité de la vie, les médecines traditionnelles, les productions alimentaires autochtones et l'auto-gouvernance.

Plus que jamais, il est urgent que les États prennent leurs responsabilités et mènent des actions concrètes pour la mise en application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Plateforme d'action de Beijing.

Cela doit passer par des politiques et programmes publics avec des allocations budgétaires dédiées, et inclure les femmes autochtones dans les processus, en tant qu'agents du changement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

AFPAT: <http://www.afpat.net>

IITC: <https://www.iitc.org>

CSPIN: <http://www.csipn.ru/>

GIYC: <https://www.globalindigenouyouthcaucus.org>

Oceania for Human Rights: <http://hawaiiinstitute4humanrights.org/>

AIPP: <https://aippnet.org>

FIMI: <http://www.aynifund-fimi.org>

*Processus en cours***AU-DELÀ DE LA PANDÉMIE****PRÉSENTATION
DU PACTE VERT
EUROPÉEN ET
DE LA STRATÉGIE
DE L'UE EN FAVEUR
DE LA BIODIVERSITÉ
À L'HORIZON 2030**

*Par Mathias Wuidar et Amalia Rodriguez,
bureau du Docip à Bruxelles*

En lançant son Pacte vert européen, l'Union Européenne (UE) a annoncé vouloir faire table rase du passé, transformer son économie et mettre en place une nouvelle stratégie de croissance basée sur la lutte contre le dérèglement climatique. Ce changement en profondeur du système européen est susceptible d'avoir un impact considérable sur les initiatives européennes en faveur de la protection des droits des peuples autochtones.

Le Pacte vert est un plan d'action européen de grande envergure dont l'objectif principal est que l'Europe atteigne la neutralité climatique d'ici 2050.

Présenté le 11 décembre 2019 par la Commission Européenne¹ et adopté par les États membres du Conseil de l'Europe, le Pacte vert s'engage à proposer une toute nouvelle stratégie de croissance pour l'Union Européenne visant à la transformer en une "société juste, neutre pour le climat, avec une économie moderne compétitive et efficace dans l'utilisation des ressources".

C'est l'ampleur des réformes et des moyens déployés par l'UE pour atteindre son objectif qui fait la valeur particulière du Pacte vert.

L'analyse des budget alloués au Pacte vert est particulièrement parlante et sans précédent dans l'Union Européenne.

Dans les faits, la Commission Européenne prévoit d'investir **260 milliards d'euros par an** pour atteindre la neutralité carbone en 2050, projette d'allouer **25% du budget existant** de l'UE au Pacte vert, et de soutenir un plan d'investissement de **1 000 milliards d'euros au cours de la décennie à venir**.

La Commission Européenne a annoncé de nouvelles initiatives couvrant un certain nombre de domaines, y compris le climat, l'environnement, l'énergie, les transports, l'industrie, l'agriculture, et la finance durable, mais le Pacte vert passe d'abord et avant tout par un réexamen des politiques, projets et initiatives en cours au sein de l'UE. En effet, le Pacte vert met l'accent sur la nécessité d'une approche holistique à travers laquelle toutes les actions et politiques de l'UE liées à l'objectif de neutralité climatique seront revues et, si besoin, révisées pour mieux répondre à l'objectif climatique mis en avant.

Nombre de ces projets peuvent concerner les peuples autochtones, qu'ils leurs soient directement consacrés, ou qu'ils portent sur des questions qui peuvent les toucher, étant donné que l'influence des actions européennes s'étend bien au-delà de ses frontières.

L'UE est une puissance économique majeure, elle est en particulier le premier donateur mondial pour la protection des droits de l'homme et l'aide au développement, et elle entretient des relations diplomatiques et commerciales avec presque tous les États à travers le monde, soit en tant qu'institution régionale, ou à travers ses 27 États membres.

Le Pacte vert est destiné à être une stratégie globale orientant tous les aspects des politiques de l'UE. Il est probable que dans les années à venir, les actions, projets et fonds en faveur du climat et de l'environnement seront revus et repensés.

On peut également s'attendre à de nombreuses retombées dans des domaines relatifs à la protection des droits des peuples autochtones comme les politiques d'aide au développement et le soutien aux droits de l'homme et à la démocratie.

Il est crucial que les peuples autochtones soient consultés et participent à ce processus du fait de leur rôle prédominant dans la préservation de la nature, la gestion des ressources et la lutte contre le dérèglement climatique.

Ces nouvelles ambitions climatiques pourraient également influencer les actions diplomatiques de l'UE dans ses pays partenaires et au sein des structures internationales comme les Nations Unies.

¹ | [Communication de la Commission: le Pacte vert pour l'Europe, 11 décembre 2019](#)

Le Pacte vert implique que l'UE mène également une réforme législative profonde. Un plan d'évaluation d'impact sera présenté pour porter à au moins 50% l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'ici à 2030.

Pour cela, chaque loi en vigueur sera examinée selon ses mérites climatiques et une nouvelle législation sera produite

“La Commission Européenne a annoncé de nouvelles initiatives couvrant un certain nombre de domaines, y compris le climat, l'environnement, l'énergie, les transports, l'industrie, l'agriculture, et la finance durable, mais le Pacte vert passe d'abord et avant tout par un réexamen des politiques, projets et initiatives en cours au sein de l'UE. (...) Nombre de ces projets peuvent concerner les peuples autochtones, qu'ils leurs soient directement consacrés, ou qu'ils portent sur des questions qui peuvent les toucher, étant donné que l'influence des actions européennes s'étend bien au-delà de ses frontières.”

sur la biodiversité, l'économie circulaire, l'agriculture, la rénovation des bâtiments et bien d'autres domaines.

Actuellement, deux initiatives principales sont proposées dans le cadre du Pacte vert : la législation européenne sur le climat, et la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Nous allons nous concentrer ici sur la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, mais à la fin de cet article vous trouverez quelques suggestions de lecture pour approfondir la législation européenne sur le climat.

Les États membres ont fait part de leurs inquiétudes par rapport au taux de perte mondial de biodiversité et reconnaît la nécessité d'intensifier les efforts en s'attaquant aux causes directes et indirectes de la perte de biodiversité et des milieux naturels. Ils ont réitéré leur appel pour que les objectifs de biodiversité soient pleinement intégrés à d'autres secteurs comme l'agriculture, la pêche et les exploitations forestières, et pour une application cohérente des mesures de l'UE dans ces domaines, avec l'adoption des Conclusions du 19 décembre 2019².

En réponse à ces Conclusions, le 25 mai 2020, la Commission Européenne a transmis au Conseil de l'Europe une communication intitulée "Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 - Ramener la nature dans nos vies"³.

Cette communication est considérée comme l'un des piliers du Pacte vert. Elle vise à protéger et restaurer la biodiversité et des écosystèmes bien portants, qui sont cruciaux pour stimuler la résilience de l'économie et des sociétés de l'UE face aux menaces futures, comme les effets du dérèglement climatique, les feux de forêt, l'insécurité alimentaire ou les épidémies. À ces fins, la communication prévoit un certain nombre d'engagements envers la protection et la restauration de la nature, un nouveau cadre de gouvernance de la biodiversité et un programme mondial en faveur de la biodiversité.

Face au besoin urgent de restaurer la biodiversité et réduire les effets de la crise climatique, les institutions de l'UE se concentrent sur l'élargissement des zones protégées. Dans sa stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, la Commission Européenne propose de transformer au moins 30% des zones terrestres et marines européennes en zones protégées. La biodiversité va également faire l'objet d'une plus grande attention au niveau international dans le cadre du nouvel objectif de la Convention sur la diversité biologique (CDB), à savoir que 30% de la surface de la planète obtienne le statut de zone de conservation d'ici 2030, soit près du double de la surface actuelle.

Avec l'initiative NaturAfrica, par exemple, la Commission Européenne essaie de protéger la nature en Afrique tout en valorisant le rôle des acteurs non-étatiques dans ce processus. De nombreux exemples montrent que l'application des droits territoriaux et la capacité des communautés locales à gérer leurs terres sont les meilleures stratégies pour protéger la biodiversité", mais l'accaparement de terres et les impacts humains des projets de conservation ainsi que les dérives des éco-gardes continuent de faire la une.

Il n'est pas possible, à ce stade, de définir avec précision la place qui sera donnée aux peuples autochtones dans ce processus, ni la nature du modèle de conservation que l'UE va développer pour 2030.

Le processus n'en est qu'à ses débuts, mais certains éléments se montrent encourageants par rapport à la place que les peuples autochtones auront au sein de cette stratégie future. Il convient de noter que la Commission Européenne elle-même a été confrontée à des cas de violation des droits des peuples autochtones en lien avec des projets qu'elle subventionne et a dû réagir.

Par exemple, en République du Congo, la Commission Européenne a décidé de suspendre une partie de ses financements au Fonds mondial pour la nature (WWF) relatifs au projet de Messok Dja. La décision a été prise en raison des récentes violations des droits humains des peuples autochtones dans cette région.

Le fait que la Commission Européenne propose également, dans sa communication sur la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 - Ramener la nature dans nos vies, que l'UE garantisse le principe d'égalité est un autre signe encourageant par rapport à l'implication des peuples autochtones dans le processus de biodiversité. Ce principe inclut notamment "le respect des droits et la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales".

De plus, la Commission Européenne recommande que l'UE, dans tous ses travaux, "renforce(ra) les liens entre la protection de la biodiversité et les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la santé, l'éducation, la sensibilité aux conflits, l'approche fondée sur les droits, le régime de propriété foncière et le rôle des populations autochtones et des communautés locales".

Enfin, le Parlement Européen travaille actuellement sur plusieurs rapports portant sur des questions qui sont vitales pour les peuples autochtones comme l'obligation de vigilance et la responsabilité d'entreprise, les effets sur les droits de l'Homme des dérèglements climatiques et le rôle des défenseurs de l'environnement à ce sujet, la protection et la restauration des forêts mondiales, et les impacts des dérèglements climatiques sur les populations vulnérables des pays en développement.

Il préconise également une plus grande considération et collaboration avec les peuples autochtones.

Même s'il est trop tôt pour tirer des conclusions précises sur l'impact que le Pacte vert aura sur la protection des droits des peuples autochtones, on peut noter que ce changement de politique induit par le Pacte vert incite déjà des appels à l'UE pour une meilleure protection des droits des peuples autochtones et pour un changement radical dans la conception et la gestion des programmes de conservation.

DISCUSSIONS TENUES AU COURS DE LA 13^{ÈME} SESSION DU MEDPA

Le format de la session a été modifié cette année en raison de la pandémie de COVID-19. Les experts du MEDPA et le secrétariat ont décidé d'opter pour des réunions régionales, dont le sujet était "l'impact

“En général, les peuples autochtones ont montré une grande résilience face à la pandémie de Covid-19, en produisant leurs propres savons et désinfectants, en se mettant en quarantaine pour protéger les communautés, et principalement en utilisant leurs savoirs et médecines traditionnels pour se protéger contre la pandémie et soigner leurs peuples.”

de la COVID-19 sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones". Les sessions en ligne ont été découpée en 4 réunions régionales de 2h chacune.

Les discussions se sont déroulées comme suit:

- ▶ **Lundi 30 novembre 2020:**
Amérique du Nord et Afrique
- ▶ **Mardi 1er décembre 2020:**
Asie et Pacifique

▶ **Mercredi 2 décembre 2020:**
Europe de l'est, Transcaucasie,
Russie et Arctique

▶ **Jeudi 3 décembre 2020:**
Amérique centrale, du sud
et Caraïbes

En ce qui concerne la participation et les déclarations, le mécanisme d'expert a constitué la liste des orateurs en se basant sur les critères suivants : contenu de la déclaration, niveau d'expertise et d'expérience sur les questions autochtones de l'organisation, taille de l'organisation et peuples autochtones représentés ; et si la déclaration était conjointe, auquel cas il lui était donné priorité.

En bref, les questions abordées par les organisations autochtones se rejoignent à travers les différentes régions. Des inquiétudes par rapport à la distribution de vaccins et, l'espoir que les États respectent leur consentement libre, préalable et éclairé ont été partagés.

En général, les peuples autochtones ont montré une grande résilience face à la pandémie de Covid-19, en produisant leurs propres savons et désinfectants, en se mettant en quarantaine pour protéger les communautés, et principalement en utilisant leurs savoirs et médecines traditionnels pour se protéger contre la pandémie et soigner leurs peuples.

Cependant, ils se sont récriés contre le manque d'accès à l'information comme les mesures sanitaires n'étaient pas vraiment traduites en langues autochtones, ainsi que contre le problème persistant d'accès aux établissements de santé publique. Leur grande inquiétude reste le fait que de nombreux acteurs ont saisi cette occasion pour multiplier l'accaparement de terres et l'assassinat de défenseurs des droits autochtones, utilisant la pandémie comme prétexte pour tromper la vigilance des mécanismes internationaux.

La pandémie a accru un peu plus les défis existants auxquels font face les peuples autochtones, comme les échanges transfrontaliers entre communautés, l'augmentation des inégalités au sein de la population et la non-inclusion dans les

processus décisionnels, à la fois au niveau national et international.

DÉCLARATION FAITE PAR LE CAUCUS AUTOCHTONE AU COURS DE LA 9^{ÈME} SESSION DU FORUM SUR LES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME

Prévenir les abus des droits de l'Homme liés aux entreprises: Les clés pour bâtir un avenir durable pour les personnes et la planète. Présenté par Migdalia Ma. Pellicier

Du 16 au 18 novembre 2020
Déclaration du caucus des peuples autochtones

Les peuples autochtones participant au caucus autochtone sur les entreprises et les Droits de l'Homme des régions Afrique, Asie, Arctique, de la Fédération Russe, d'Amérique Latine et des Caraïbes, d'Amérique du Nord et du Pacifique déclarent:

Nous, les peuples autochtones, avons habité nos terres et territoires depuis des temps immémoriaux. Nous avons préservé et avons pris soin de notre biodiversité grâce à notre cosmovision et à nos connaissances traditionnelles. Cette relation est essentielle pour tous les peuples du monde.

Alors que nous abordons le thème de cette année: «Prévenir les abus des droits de l'Homme liés aux entreprises» nous sommes fermement convaincus que « les clés pour bâtir un avenir durable pour les personnes et la planète » sont intrinsèquement liées au respect des droits des peuples autochtones. À cet égard, nous soulignons le besoin fondamental d'utiliser les normes minimums inscrites dans la déclaration sur les droits des peuples autochtones ainsi que d'autres instruments tels que la convention 169.

2 | [Biodiversité - le Conseil adopte des conclusions](#)

3 | [Communication de la Commission sur la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 Ramener la nature dans nos vies](#)

Ces instruments énoncent des droits fondamentaux tels que le droit à l'autodétermination (art. 3), les droits aux terres, territoires et ressources (art. 25-28) et le droit au consentement préalable, libre et éclairé pour toutes les questions concernant nos peuples, nos terres et nos territoires.

En cette période de COVID-19, les peuples autochtones du monde entier ont souffert de manière disproportionnée des impacts dans les domaines économique, sanitaire, social, éducatif et autres. Cette situation a été exacerbée par les politiques gouvernementales qui encouragent et soutiennent souvent les violations des droits de l'Homme par les entreprises. Les entreprises présentes sur les terres et territoires autochtones n'ont pas respecté le principe du consentement préalable, libre et éclairé et la plupart des modèles d'entreprise ne prévoient pas le partage des bénéfices. Les entreprises détenues et contrôlées par des autochtones ont souffert financièrement et ne reçoivent pas le même soutien que les entreprises non autochtones.

Nous avons une relation spirituelle avec nos terres, nos territoires et nos ressources naturelles. Elle va au-delà de la subsistance ou des considérations foncières. L'existence d'une cosmovision et d'une spiritualité différentes est un moyen fondamental pour l'existence des peuples autochtones.

Le manque de respect des droits fonciers collectifs des peuples autochtones et l'incapacité à fournir aux communautés autochtones des titres fonciers sûrs mettent à mal leur capacité à protéger leurs terres et leurs ressources des dommages causés par des projets de grande ampleur tels que les industries minières (article 26). Cette violence environnementale a un impact sur la santé reproductive des femmes et des enfants, sur nos terres, notre eau, notre air et nos ressources naturelles, ainsi que sur la santé de nos communautés en général.

Les peuples autochtones font l'objet d'actes d'intimidation et de répression de la part d'acteurs étatiques et non étatiques à l'encontre des défenseurs des droits autochtones. Les peuples autochtones sont encouragés à prendre des mesures pour que les auteurs de représailles répondent de leurs actes.

Les peuples autochtones sont les groupes les plus vulnérables à la COVID-19, qui sont confrontés à des inégalités bien

ancrées, à la stigmatisation, à la violence sexuelle, à un isolement accru et à la discrimination. L'accès insuffisant aux services de soins de santé de base, à l'assainissement, le chômage et l'accès limité ou inexistant aux technologies pour les plateformes d'éducation en ligne sont quelques-uns des problèmes structurels ayant un impact sur la capacité des communautés à faire face à cette pandémie.

En outre, de nombreuses évolutions législatives ont eu lieu au cours de la COVID-19 dans le monde entier, notamment des saisies de terres et la destruction de sites sacrés, ce qui portent atteinte aux droits des peuples autochtones, aux interactions durables entre l'Homme et l'environnement et à une plus large jouissance de leurs droits sur leurs territoires coutumiers et ancestraux.

Les peuples autochtones ont mis en place des mécanismes de réponse et d'adaptation aux épidémies basés sur leurs connaissances traditionnelles, y compris les médicaments, les cérémonies de guérison, les rituels et autres pratiques coutumières. Ils ont également déclaré le confinement des communautés, la distanciation sociale et sont restés chez eux pour préserver la santé de la communauté et de la terre.

Les industries extractives, les OGM et les pesticides, la violence structurelle, la discrimination et la marginalisation constituent des menaces inquiétantes pour les droits humains individuels et collectifs des femmes autochtones, en particulier pour celles qui vivent dans des zones rurales où l'intégrité de la terre est essentielle à leur survie, leur bien-être et leur santé reproductrice.

Le Caucus des peuples autochtones demande instamment aux gouvernements de prendre des mesures urgentes et de remédier à la situation dans les pays où des lois et règlements préjudiciables ont été adoptés pendant la période de la pandémie de COVID-19.

Nos recommandations sont:

- ▶ Que tous les États ratifient la Convention 169 de l'OIT, mettent en œuvre la

Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, et que les États fassent preuve de soutien et d'engagement politiques pour promouvoir la mise en œuvre effective des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme, et pour assurer le suivi du respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises

“Nous, les peuples autochtones, avons habité nos terres et territoires depuis des temps immémoriaux. Nous avons préservé et avons pris soin de notre biodiversité grâce à notre cosmovision et à nos connaissances traditionnelles. Cette relation est essentielle pour tous les peuples du monde.”

et à leurs politiques dans les territoires autochtones. C'est un fait établi que les entreprises ne respectent pas et bafouent régulièrement les droits de l'Homme dans les territoires autochtones, générant de la violence et parrainant parfois la création de groupes armés illégaux. Généralement en toute impunité.

- ▶ La création d'un mécanisme de surveillance et de reporting des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme pour les peuples autochtones, où nos griefs pourraient être signalés, corrigés et réparés. Par exemple, les cas de violation des droits des peuples autochtones par les sociétés minières sont devenus systématiques et il est nécessaire de mettre en place une surveillance internationale spécifique dans les pays où l'exploitation minière est pratiquée, à savoir dans les territoires d'activité économique et d'utilisation traditionnelles des peuples autochtones. En cas de détection de violations des droits des peuples autochtones, le mécanisme peut recommander la suspension des activités dans les zones concernées.
- ▶ D'appeler les États et les organisations multilatérales – y compris les institutions financières internationales – à travailler avec les peuples autochtones pour élaborer des normes et des réglementations permettant d'atteindre les

objectifs de développement durable adhérant aux directives sur les entreprises et les droits de l'Homme, aux principaux instruments des Nations unies et à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.

- ▶ De cesser d'utiliser la COVID-19 pour réduire davantage les espaces civiques et démocratiques, de l'utiliser comme prétexte pour déployer des opérations

militaires visant à criminaliser et persécuter les défenseurs des droits de l'Homme et à s'appropriier illégalement les terres et territoires des peuples autochtones.

- ▶ Respecter notre droit au consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) et inclure notre participation pleine et effective pour contribuer de manière constructive aux processus qui peuvent affecter nos identités, nos vies, nos

moyens de subsistance et nos cultures, en particulier ceux liés à nos terres, conformément à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. En particulier, nous devons veiller à ce que les femmes et les jeunes autochtones soient inclus dans les processus de CLIP.

**Merci Monsieur le Président
Madame la Présidente.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour approfondir la législation européenne sur le climat:

[Proposition de règlement 12083/20](#)

[Conclusions du Conseil européen, 15-16 octobre 2020](#) (communiqué de presse, 16 octobre 2020)

[Conclusions du Conseil européen, 12 décembre 2019](#) (communiqué de presse, 12 décembre 2019)

[Programme stratégique adopté par le Conseil européen le 20 juin 2019](#)

[Proposition modifiée pour parvenir à la neutralité climatique, par la Commission européenne](#)

[Proposition initiale pour parvenir à la neutralité climatique, par la Commission européenne](#)

[Communication de la Commission "Accroître les ambitions en matière de climat pour 2030"](#)

[Changements climatiques: ce que fait l'UE](#) (informations contextuelles)

Pour approfondir la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030:

[Communication de la Commission sur la "Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 -](#)

[Ramener la nature dans nos vies"](#)

[Sommet des Nations unies sur la biodiversité: relever le niveau d'ambition en faveur de la biodiversité à l'échelle mondiale -](#)

[un signal uni du Conseil](#) (communiqué de presse, 21 septembre 2020)

[Biodiversité - le Conseil adopte des conclusions](#) (communiqué de presse, 19 décembre 2019)

[Programme stratégique adopté par le Conseil européen le 20 juin 2019](#)

[Biodiversité: comment l'UE protège la nature](#) (informations contextuelles)

ACTIVITÉS DU DOCIP

SECRÉTARIAT TECHNIQUE

L'objectif du Secrétariat technique du Docip est d'apporter une assistance technique et de soutenir le travail des délégués autochtones au cours des différentes conférences et réunions internationales des Nations Unies sur les questions les concernant. Au cours de ces réunions, le Secrétariat technique du Docip soutient les délégués autochtones en: (1) leur donnant accès à un bureau où il peuvent demander assistance et accéder à des ordinateurs, imprimantes, photocopieuses; (2) rédigeant et diffusant des documents d'information sur les mécanismes internationaux et servant de support d'orientation; (3) fournissant des services d'interprétation dans les quatre langues de travail (anglais, espagnol, français et russe) pour les événements parallèles, bilatéraux et les réunions informelles; (4) assurant des services de traduction pour les déclarations et autres documents; (5) leur apportant une assistance dans l'organisation des réunions de préparation du Caucus autochtone. Entre janvier et mars 2020, le Docip a accompagné plusieurs délégués et organisations autochtones dans le cadre de la 43^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme qui s'est tenue à Genève.

Suite à la pandémie de Covid-19 qui s'est déclarée un peu plus tôt cette année, le Secrétariat a dû adapter ses services pour pouvoir soutenir les peuples autochtones à distance lors des réunions, consultations, webinaires et conférences en ligne, en proposant des plateformes de réunion en ligne ainsi que des services de traduction et d'interprétation en ligne. Les nouvelles technologies utilisées par le Secrétariat technique du Docip ont permis d'apporter un support à distance aux peuples autochtones dans le cadre des mécanismes onusiens suivants:

- Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI.
- La 13^{ème} session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA).
- La 45^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme.
- La 9^{ème} session du Forum sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Depuis le début de l'année, le Secrétariat technique du Docip a fourni des services d'interprétation simultanée au cours de 3 événements parallèles en présentiel et 64 webinaires et réunions en ligne organisés par/pour les peuples autochtones (dont 10 réunions en ligne du Caucus autochtone et 1 réunion de consultation à distance). Ces réunions ont nécessité un total de 500 heures d'interprétation en russe, français, espagnol, anglais et portugais.

Le Secrétariat technique du Docip se réjouit d'avoir pu soutenir les initiatives autochtones à travers ces nouveaux services en ligne et est prêt à continuer d'aider à maintenir la communication entre les peuples autochtones des différentes régions et entre les peuples autochtones et les organes de l'ONU jusqu'à ce que la situation mondiale leur permette de se réunir à nouveau en personne..

Contact: *Johanna Massa – johanna.massa@docip.org*

PROJETS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Docip offre différents projets de renforcement des capacités:

1 – L'Update:

qui est disponible au format électronique et papier dans nos quatre langues de travail. L'Update porte sur les récents débats relatifs aux droits des peuples autochtones qui se sont tenus tout au long de l'année, soit au cours des divers mécanismes onusiens sur les droits des peuples autochtones, soit dans le cadre d'autres processus concernant les peuples autochtones. L'Update apporte des mises à jour et de nouvelles informations sur ce qui se passe au niveau international, comme le calendrier des événements à venir au cours de l'année, les Actualités régionales sur les processus concernant les peuples autochtones des différentes régions autochtones (chaque publication se penche sur deux régions) ainsi qu'une nouvelle section sur les activités proposées par le Docip.

2 – Session de formation des formateurs (ToT) du Docip:

une fois par an, le Docip organise une Formation des formateurs sur les droits des peuples autochtones au niveau international et en collaboration avec notre partenaire HURIDOCS, pour un atelier portant sur les moyens de prouver les violations des droits de l'Homme. À l'issue de cette formation, les stagiaires participent à une conférence internationale.

3 – Formations sur le terrain:

suite pratique de la formation des formateurs, le Docip réalise un suivi rapproché des formations que les stagiaires organisent une fois qu'ils retournent chez eux, afin de renforcer les progrès en matière de droits autochtones dans leurs régions.

4 – Coordination des bénévoles:

les bénévoles sont cruciaux pour le travail du Docip au cours des conférences internationales. Les services qui reposent sur les bénévoles sont le secrétariat technique, les publications et la documentation.

À titre de suivi des deux précédentes années de formation, les stagiaires des Îles Salomon vont soumettre un rapport au prochain EPU de leur pays. De même, en Papouasie Nouvelle Guinée, la législation nationale a été modifiée afin de reconnaître un territoire autochtone à proximité de la ville principale, Port Moresby. Par ailleurs, une collaboration se met en place en Colombie, entre les agents de l'action humanitaire et les anciens stagiaires, pour les aider à faire face aux violations des droits de l'Homme dans le pays. La prochaine étape du programme de formations du Docip est de mobiliser des fonds pour pouvoir répliquer ces résultats avec la prochaine génération de stagiaires.

Nous nous déplaçons également avec plaisir sur le terrain, si nous sommes invités à mettre en place des activités de formation. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations à ce sujet!

Contact: Claire Moretto – claire.moretto@docip.org

HISTOIRE ORALE ET PROJET DE MÉMOIRES

En 2013 et 2015, deux Symposiums de quatre jours organisés par le Docip ont réunis certains des premiers délégués autochtones à être venus aux Nations Unies en 1977/1981 ainsi que des jeunes autochtones d'Amérique, Asie, Afrique, de l'Arctique et du Pacifique. Ils ont jeté les bases pour passer en revue 36 années de promotion des droits des peuples autochtones à travers un dialogue interactif et intergénérationnel. Les Anciens espéraient transmettre un message aux jeunes autochtones, qui représentent la nouvelle génération de défenseurs des droits autochtones, afin qu'ils perpétuent la tradition de la transmission orale, pour transmettre/montrer/rapporter non seulement l'expérience de ceux qui sont venus pour la première fois aux Nations Unies, mais également le combat de leurs communautés au niveau local. Un projet de recherche plus étendue a été lancé sur la transmission de la mémoire orale parmi les peuples autochtones, avec la mise en place d'ateliers de formation supplémentaires au niveau local et communautaire. À ce jour, trois ateliers régionaux ont été organisés, chacun d'entre eux ayant rassemblé 10 à 12 jeunes autochtones de différentes communautés et 5 à 6 anciens, sur 5 jours. Le premier atelier s'est tenu dans le Dakota du sud (États-Unis d'Amérique) en juillet 2015. Le second a eu lieu à Buenos Aires (Argentine) en septembre 2016 et le troisième à Narok (Kenya) en décembre 2017. Depuis 2018, le Docip en a assuré le suivi avec les jeunes, sélectionnant, éditant, archivant et documentant tous les supports vidéo que ces derniers ont enregistrés au cours des Symposiums et ateliers et également (dans un second temps) au sein de leurs communautés. Une plateforme internet va bientôt être mise en service, afin de partager et exposer tout ce patrimoine conservé numériquement d'une manière fidèle aux cultures représentées et de façon éthique. Un nouvel atelier était planifié pour cette année, en Asie, mais en raison du coronavirus, il a été reporté à l'année prochaine.

Contact: Fabrice Perrin – fabrice.perrin@docip.org

DOCUMENTATION

Le Centre de Documentation du Docip a pour mission principale de mettre à disposition les documents qu'il réunit à travers sa plateforme : Greenstone. La base de données du Centre de Documentation a pour élément central la vaste collection de déclarations faites par les représentants autochtones, ainsi que par les ONG, États et organisations internationales à l'ONU ou à l'occasion d'autres réunions. Toutefois, avec la pandémie de COVID-19, cette année n'a pas été une année ordinaire, et cela a eu un fort impact sur le programme de conférences de l'ONU. En effet, de nombreuses conférences, comme l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones ainsi que le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI ont dû être repoussés à 2021. Cela a eu une incidence sur le nombre de documents recueillis, mais le Docip a quand même réussi à ajouter 101 déclarations à sa base de données. Cette période inhabituelle m'a également donné l'opportunité de parcourir notre base de données et de la mettre bien à jour. Des segments importants comme le fichier sur les sessions de l'EPU sont maintenant à jour. En outre, à un autre niveau, la recherche documentaire, sur demande des représentants autochtones ou des partenaires du Docip, a représenté un volume de travail important. Le Centre de documentation rassemble 2 036 monographies au format papier qui peuvent être consultées ici, à Genève. Avec un peu de chance, l'année prochaine, les visiteurs, en particulier les représentants autochtones, pourront en faire le tour lorsqu'ils viennent participer à des conférences au siège de l'ONU, à Genève.

Enfin, concernant les Notes de synthèses, qui font, l'une, le compte rendu de l'Instance Permanente sur les questions autochtones (IPNUQA), et l'autre, du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA), et sont publiées dans nos quatre langues de travail, seule l'une d'entre elles a été publiée. En effet, comme la session de l'Instance permanente a été repoussée en 2021, la Note de synthèse correspondante n'a pas été rédigée. Par contre, celle sur le MEDPA sera publiée début 2021; son format sera légèrement différent des années précédentes car la session a été raccourcie et s'est déroulée de manière virtuelle.

Contact: Priscilla Saillen – priscilla.saillen@docip.org

SERVICE D'INFORMATION DU DOCIP

Le service d'information régulière du Docip a pour but de tenir les peuples autochtones du monde entier informés des principaux événements et réunions au niveau international et au niveau régional, et de soutenir leur participation active à ces événements. Depuis la flambée de la pandémie de Covid-19, la plupart des réunions internationales ont été annulées ou repoussées, et nombre d'entre elles ont été passées en ligne. Depuis mai 2020, le service d'information du Docip a publié des informations sur plus de 300 webinaires et autres événements en ligne. Pour la Journée internationale des peuples autochtones du monde entier, le 9 août 2020, nous avons conçu une page internet recensant les informations de 30 événements différents. Au cours des premiers mois de la pandémie, nous avons réuni des informations sur les interventions de lutte contre la pandémie, provenant de divers sites de l'ONU. Nous avons redoublé d'efforts pour suivre les changements des dates butoirs et des nouvelles procédures de dépôt en ligne des rapports et déclarations. Pour se faire, nous entretenons un vaste réseau de sources auprès des organisations autochtones, des ONG, des agences de l'ONU, et de la communauté universitaire. Nous surveillons en permanence nos propres réseaux sociaux et courriel, ainsi que les listes de diffusion de nos réseaux pour identifier les nouvelles importantes, et nous rediffusons les informations pertinentes dans nos quatre langues de travail, via nos circuits d'information:

Listes de diffusion: <http://bit.ly/docip-inscripcion>

Flux d'actualité du site internet:

<http://bit.ly/docip-actualites>

Agenda en ligne: <http://bit.ly/docip-agenda-fr>

Réseaux sociaux:

• **Facebook:** <http://bit.ly/docip-fb>

• **Twitter:** <http://bit.ly/docip-tw>

• **LinkedIn:** <http://bit.ly/docip-li>

Chaque vendredi, nous envoyons une newsletter hebdomadaire à nos listes de diffusion, qui est également publiée sur notre site internet, présentant les réunions et événements, ainsi que les dates butoirs et autres informations utiles pour les peuples autochtones. Nous dépendons de vous pour faire perdurer et améliorer ce service d'informations : inscrivez votre adresse email sur notre liste de diffusion en contactant docip@docip.org, et faites-nous part de vos impressions et de vos besoins en termes d'information.

Contact: Pascal Angst – pascal.angst@docip.org

LISTE DES ABRÉVIATIONS

<u>AGNU</u>	<i>Assemblée Générale des Nations Unies</i>
<u>CDB</u>	<i>Convention sur la diversité biologique</i>
<u>CDH</u>	<i>Conseil des droits de l'Homme</i>
<u>CEDAW</u>	<i>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</i>
<u>CERD</u>	<i>Comité pour l'élimination de la discrimination raciale</i>
<u>CRC</u>	<i>Comité des droits de l'enfant</i>
<u>EPU</u>	<i>Examen Périodique Universel</i>
<u>FBHR</u>	<i>Forum sur les entreprises et les droits de l'Homme</i>
<u>FPIC</u>	<i>Consentement libre, préalable et éclairé</i>
<u>IPNUQA</u>	<i>Instance Permanente des Nations Unies sur les questions autochtones</i>
<u>la Déclaration</u>	<i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>
<u>MEDPA</u>	<i>Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones</i>
<u>NU</u>	<i>Nations Unies</i>
<u>OMPI</u>	<i>Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle</i>
<u>ONG</u>	<i>Organisation non-gouvernementale</i>
<u>UE</u>	<i>Union Européenne</i>
<u>UNESCO</u>	<i>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</i>

AGENDA 2021

CONFÉRENCES

► 48^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme (session de septembre)

Dates: 13 septembre - 1^{er} octobre 2021

(demi-journée de débat annuel sur les droits des peuples autochtones en deuxième semaine, provisoire).

ORGANE DES TRAITÉS

► Sessions de l'EPU

► 37^{ème} session

Dates: 18 - 29 janvier 2021

Examen des États Fédérés de Micronésie, du Liban, de la Mauritanie, de Nauru, du Rwanda, du Népal, de Sainte Lucie, d'Oman, de l'Autriche, de la Birmanie, de l'Australie, de la Géorgie, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sao Tomé-et-Principe.

► 38^{ème} session

Dates: 03 - 14 mai 2021

Examen de la Namibie, du Mozambique, du Paraguay, du Danemark, de la Somalie, du Niger, de l'Estonie, de la Belgique, des Palaos, des Seychelles, des Îles Salomon, de la Lettonie, du Sierra Leone, de Singapour.

► 39^{ème} session

Dates: 01 - 12 novembre 2021

Examen du Suriname, de la Grèce, du Samoa, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Soudan, de la Hongrie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Tadjikistan, de la République-Unie de Tanzanie, d'Antigua-et-Barbuda, de l'Eswatini, de Trinité-et-Tobago, de la Thaïlande, de l'Irlande.

► Comité des droits de l'enfant (CDE)

► 86^{ème} session

Dates: 18 janvier - 05 février 2021

Rapport des États parties: Afghanistan, Cambodge, Chypre, République Tchèque, Eswatini, Pologne, Tunisie.

► **87^{ème} session**

Dates: 17 mai - 04 juin 2021

Rapport des États parties: Afghanistan, Croatie, Cuba, Djibouti, Grèce, Kiribati, Luxembourg, Madagascar, Somalie.

OPAC: Afghanistan.

► **88^{ème} session**

Dates: 13 septembre - 01 octobre 2021

Rapport des États parties: Canada, Islande, Koweït, Luxembourg, Philippines, Ukraine, Vietnam.

► **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)**

► **78^{ème} session**

Dates: 08 - 26 février 2021

Rapport des États parties: Bahreïn, Kirghizistan, Maldives, Nicaragua, Soudan du sud, Yémen, Fédération de Russie, Espagne.

► **80^{ème} session**

Dates: 01 - 05 mars 2021

Rapport des États parties: Chine, Chine (Hong-Kong), Chine (Macao), Émirats Arabes Unis, Hongrie, Mauritanie, Namibie, Ouganda.

Liste des points à traiter avant soumission du rapport pour adoption: Bhoutan, Chili, Italie.

► **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (CCPR)**

► **131^{ème} session**

Dates: 01 - 26 mars 2021

Liste des points à traiter: Burundi.

Liste des points à traiter avant la rédaction du rapport:

République populaire démocratique de Corée, Fidji, Grenade, Islande, Malawi, Népal, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, République-Unie de Tanzanie.

► **132^{ème} session**

Dates: 28 juin - 23 juillet 2021

Liste des points à traiter avant la rédaction du rapport:

Albanie, Canada, Équateur, France, Mozambique, Timor-Leste, Turquie.

► **Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR)**

► **69^{ème} session (virtuelle)**

Dates: 15 février - 05 mars 2021

Rapport des États parties: Finlande, Lettonie.

► **68^{ème} session (groupe de travail de présession)**

Dates: 08 - 12 mars 2021

Rapport des États parties: Brésil, Cambodge, Chine, Chine (Hong-Kong), Chine (Macao), Lituanie, Panama, Portugal.

Sur le site internet du Docip
(www.docip.org)

vous pourrez retrouver un calendrier complet des conférences sur toute l'année. Ce calendrier est mis à jour chaque semaine.

Un email hebdomadaire est envoyé aux personnes qui ont souscrit aux notifications du calendrier, sur notre page d'accueil.

RÉSUMÉ DE CETTE ÉDITION

Comme tous les autres projets, l'Update du Docip a été légèrement modifiée cette année afin de s'adapter aux circonstances.

Les voix des peuples autochtones méritent d'être entendues, que ça soit en ligne ou hors ligne, par l'intermédiaire d'une organisation-cadre ou à travers une petite ONG qui réunit les chefs des communautés. En ces temps de pandémie, qui a incité le monde entier à questionner nos sociétés, les peuples autochtones ont fait preuve d'une résilience incroyable et nous ont appris beaucoup de choses sur l'incommensurable richesse de leurs traditions et cultures, et, bien sûr, leurs liens avec leurs terres natales.

Tout comme beaucoup ont vu en cette année 2020 une occasion de changer, elle a également donné l'occasion à de nombreux États et entreprises de renchérir sur l'incrimination des défenseurs des droits de l'Homme, afin d'obtenir plus d'impunité dans l'accaparement des terres, et plus généralement la discrimination encore plus forte - si c'est encore possible - des peuples autochtones. Et cette année a été l'occasion pour les peuples autochtones de se soulever à nouveau, avec leurs moyens, et ceux-ci sont clairement puissants.

Cette édition présente en sa partie Focus, la situation engendrée par la pandémie dans les différentes régions socio-économiques, en donnant la parole aux organisations autochtones. À la section Processus en cours, vous trouverez un premier article sur la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, un deuxième article résumant les discussions qui se sont tenues dans le cadre de la 13^{ème} session du MEDPA, et pour finir une déclaration écrite soumise par le Caucus autochtone lors de la 9^{ème} session du Forum sur les entreprises et les droits de l'Homme. Enfin, l'équipe du Docip affiche ses engagements vis-à-vis de son réseau, en présentant les services offerts aux peuples autochtones tout au long de cette année.

J'espère sincèrement que la lecture de cette édition répondra à vos attentes, et je reste à votre disposition pour tout commentaire.

Meilleures salutations,

Claire Moretto

Coordinatrice des projets de Renforcement de Capacités

Claire.moretto@docip.org

Avertissement :

Les opinions et positions exprimées ci-dessus ne reflètent pas la vision du Docip, qui est une organisation engagée avec les principes de neutralité et d'impartialité.

Ce numéro de l'Update a été rédigé et mis en forme par Claire Moretto en DÉCEMBRE 2020. De fait, certaines nouvelles et informations figurant dans ce numéro ont pu subir des changements pendant que ce numéro était en phase d'édition et de traduction avant sa publication en DÉCEMBRE 2020. La reproduction et la diffusion de l'information contenue dans l'Update est bienvenue, à condition que les sources sont dûment citées.

Ce numéro, originalement préparé et rédigé en Anglais, est également disponible en Espagnol, Français et Russe. Des versions électroniques dans ces langues sont disponibles sur le site web du Docip. De plus, le Docip envoie des versions imprimées de cette édition aux organisations des Peuples Autochtones et aux institutions académiques, et des versions imprimées supplémentaires sont disponibles dans le Centre de documentation du Docip à Genève et lors des conférences internationales auxquelles participe le Docip.

Ce document a été produit avec l'aide financière de l'Union Européenne. Son contenu est de seule responsabilité du Docip et ne devrait en aucun cas être considéré comme reflétant les positions de l'Union Européenne.

AVEC LE

• Union Européenne

SOUTIEN DE:

• La Ville de Genève

• Parlement Sámi de Norvège

TRADUCTION DE CE NUMÉRO:

Clémence Berger

clemenceberger.intr@gmail.com

GRAPHISME:

Zoé Russbach - www.l-artichaut.ch

& Martine Musy - Graphiste

da ip

106 route de Ferney

1202 Genève - Suisse

www.docip.org

